



Errance et pratiques spatiales des sans domicile fixe en Polynésie française

**Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique
(USR-2003- CNRS-UPF)**

Responsable scientifique : Loïs BASTIDE

Chargée d'étude : Yasmina TAEREA



Mars 2022

REMERCIEMENTS

Nous remercions tout d'abord toutes les personnes en situation d'errance que nous avons rencontrée dans le cadre de cette enquête, que ce soit dans les structures d'accueil ou dans les rues de l'agglomération de Papeete.

Puis, nous tenons à remercier l'Association TE TOREA et ses équipes éducatives sans qui, cette étude n'aurait pas pu se faire : consultation des dossiers individuels des personnes identifiées comme étant « sans domicile fixe » et l'accès, facilité, aux personnes qui résidaient aux Centres d'hébergement d'urgence de Tipaerui et de Fare Ute ou qui étaient de passage au centre de jour.

Nous tenons également à remercier tous les acteurs du champ social qui ont participé à l'étude, en témoignant des situations d'errance existant dans les îles d'une part ; et d'autre part, dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville de la commune de Papeete, en particulier dans les hauteurs du quartier de la Mission. Cette approche comparative a permis de mieux cerner la diversité des situations d'errance et les conditions de vie de ces personnes à la rue dans les îles du vent (Tahiti et Moorea) et les îles sous le vent (Raiatea, Taha'a et Huahine).

Nous adressons nos remerciements à la Maison des sciences de l'Homme du Pacifique, en particulier au Professeur Éric CONTE (UPF) son directeur et au Maître de conférences Loïs BASTIDE le responsable scientifique de la présente étude, au Haut-Commissaire de la Polynésie française et à la Ministre de la famille, des affaires sociales, de la condition féminine, en charge de la lutte contre l'exclusion pour leur soutien indéfectible durant toute la durée de l'étude.

Enfin, nous remercions Joëlle BUJEAU qui a assuré toute la partie logistique de l'étude, en facilitant notamment les démarches administratives et les missions dans les îles. Son aide nous a été très précieuse.

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. METHODOLOGIE	6
1.1 Terrains.....	6
1.2 Méthodes d'enquête	8
2. MOBILITÉS INTER-ÎLES ET TEMPS BIOGRAPHIQUE	14
2.1 Migrations vers Tahiti et mise à la rue	14
2.2 Migrations médicales	15
2.3 Circulations inter-îles et foncier familial	17
3. ERRANCE, FAMILLE, DOMICILE	18
3.1 Le cas du <i>fa'a'amura'a</i>	18
3.2. Les enfants placés	19
3.3 Tensions familiales et mobilités entre la rue et le <i>feti'i</i>	21
3.4 Rupture conjugale et instabilité familiale.....	24
3.5 Solidarités au sein du <i>feti'i</i> et circulations familiales	24
3.6 Sortie de l'errance et maintien des « sociabilités de rue ».....	26
3.7 Maladies psychiatriques, errance et lien familial.....	26
3.8 Prison et lien familial	29
3.9 Les enfants de la rue.....	32
3.10 Le logement social	32
4. MOBILITES DU QUOTIDIEN ET STRATEGIES DE SURVIE	36
4.1. Pratiques spatiales dans les espaces publics	36
4.2. Le squat.....	37
4.3 Stratégies de survie.....	40
CONCLUSION	43
BIBLIOGRAPHIE	44

INTRODUCTION

En 1995, seules 40 à 50 personnes vivaient dans les rues de Papeete¹ contre 345² en 2019. La population des sans domicile fixe a ainsi été multipliée par 7 en l'espace de 24 ans. Toutes les catégories d'âge sont concernées : personnes âgées *matahiapo* (aînés, personnes âgées), adultes, jeunes adultes et mineurs. La majorité sont de jeunes hommes³ arrivés des îles et de la presqu'île⁴.

En moyenne annuelle, 300-400 personnes vivent ainsi à la rue depuis une dizaine d'années. Cette relative stabilité des chiffres ne doit pas masquer le fait que cette population connaît un fort taux de renouvellement, avec de constantes entrées et sorties de la rue, provisoires ou durables.

Si ce phénomène n'est pas propre au territoire, il est cependant déterminé, en Polynésie, par de très fortes spécificités. Ces particularités sont multiples⁵. Entre autres choses, ces situations d'errance, sont liées aux formes de mobilité géographiques sur le territoire et aux modalités particulières d'inscription familiale dans la société polynésienne. Dans ce contexte, l'étude s'attarde sur trois régimes mobilitaires distincts : les mobilités biographiques, qui comprennent souvent des migrations entre les îles et Tahiti, les mobilités familiales et les mobilités urbaines associées à la vie à la rue.

1. Mobilités inter-îles et temps biographique

La géographie du territoire est marquée par la très forte polarisation de l'activité économique dans l'agglomération de Papeete, qui concentre aussi l'essentiel des biens et des services. Cette hyper-concentration attire des populations issues de l'ensemble du territoire, et ce pour des motifs très divers. Ainsi, la migration temporaire ou définitive vers Papeete, souvent dès le lycée, est-elle aujourd'hui un passage quasiment obligé au sein de la population de Polynésie française.

Cette migration courante s'effectue cependant dans des conditions très inégales au regard des ressources économiques et sociales disponibles aux personnes pour faciliter leur installation, provisoire ou de long-terme. D'ailleurs, le passage par la rue peut être planifié comme une étape dans le projet migratoire de personnes issues des « îles » et qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour organiser autrement leur installation. Pour d'autres personnes, issus d'îles éloignées, une insertion « ratée » dans le tissu socio-économique de la capitale peut aussi déboucher sur une « mise à la rue » causée par l'épuisement des ressources et une impossibilité de repartir, liée par exemple à l'absence de perspectives économiques viables, dans le cas d'un retour.

Ainsi, la migration vers Papeete, constitue un évènement crucial, dans la plupart des trajectoires d'errance collectées parmi les personnes à la rue. Plus largement, il faut considérer ce type de grandes migrations inter-îles, qui induisent souvent des « bifurcations biographiques » (Bessin,

¹ Rapport du collectif Te Ta'i Vevo, 2015, p4

² Rapport d'activité du Centre de Jour de Te Torea, 2019, p10

³ Ce constat rejoint de fait une des conclusions émises par l'enquête sur les conditions de vie des sans domicile fixe de l'agglomération de Papeete, selon laquelle « *le phénomène du SDF touche en effet, 3 fois plus d'hommes que de femmes* ».

⁴ Rapport du collectif Te Ta'i Vevo, 2015, p15

⁵ Par exemple, la conformation des rapports sociaux au sein des familles polynésiennes et la forte incidence des violences en leur sein, ainsi que la question foncière, la grande majorité des populations à la rue, dans l'agglomération de Papeete, ayant des droits à faire valoir sur des terrains, à Tahiti ou dans les « îles », contribuent largement à structurer les formes d'errance sur le territoire.

Bidart, et Grossetti 2010) importantes, voire des ruptures dans les parcours de vie, comme un premier contexte mobilitaire.

2. Errance, famille, domicile

Un second contexte mobilitaire est constitué par les aller-retours fréquents des personnes en situation d'errance et de leurs familles. Il s'agit là d'une très forte spécificité locale : en effet, la plupart des personnes à la rue continuent d'entretenir des rapports fréquents avec l'une ou l'autre branche de leur famille et sont en capacité d'être hébergées, y compris de façon pérenne, à Tahiti ou dans « les îles ». Il est rare, ainsi, de se trouver face aux formes de désaffiliation ou de disqualification sociale (Paugam 2002; Castel 1999) et d'isolement radicales que l'on peut connaître en métropole.

Ainsi, on assiste souvent à des entrées et des sorties de la « rue », les personnes alternant les périodes de séjour dans la famille et les périodes d'errance, selon des rythmes variés (week-end en famille, par exemple). Paradoxalement, de nombreuses personnes en situation d'errance disposent en fait, ce faisant, d'un domicile disponible.

3. Mobilités du quotidien et stratégies de survie

A une échelle plus fine, les personnes à la rue organisent leur quotidien dans l'espace urbain en répartissant leurs différentes activités : temps du repos, activité économique, consommation, santé. L'ensemble des pratiques du quotidien dessinent des territoires typiques, souvent individuels ou inscrits dans de très petits groupes affinitaires.

Par exemple, des personnes à la rue dorment sur des bateaux désaffectés dans le port, affluent au marché aux petites heures du matin pour exercer une activité de manutention au noir ou, plus tard, pour faire la manche, vont pêcher sur le front de mer et boire ou consommer des produits stupéfiants dans les environs du parc Bougainville. D'autres disposent de la clé d'un local de maintenance électrique qui leur permet de mettre à l'abri leurs affaires, les libérant ainsi pour d'autres activités, durant la journée.

Cette capacité de conjuguer les lieux dans la ville en fonction des activités constitue une compétence cruciale comme l'apprennent rapidement les derniers arrivants, parfois dépouillés de leurs possessions durant la nuit, agressés, ou qui rencontrent de grandes difficultés à organiser une activité économique (manche ou petites boulots) nécessaire à leur subsistance.

Ce rapport est le résultat de seize mois d'enquête de terrain intensive, dont quatre mois d'enquête exploratoire cofinancée par le Haut-Commissariat et la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSH-P) de septembre à décembre 2020 et douze mois d'enquête approfondie cofinancée par le Ministère de la Famille, des Affaires sociales, de la condition féminine en charge de la lutte contre l'exclusion et la MSH-P, de janvier à décembre 2021. Il présente les conclusions de la recherche (méthodologie, résultats).

1. METHODOLOGIE

Dans le cadre de cette étude, nous avons privilégié une approche **qualitative** développée autour de trois axes : des entretiens semi-directifs et des observations directes auprès de personnes à la rue et de leurs familles ainsi qu'un travail d'archive. Il convient toutefois de souligner le très important volume de matériaux collectés et analysés, inhabituel dans le cadre de ce type d'enquête.

1.1 Terrains

L'enquête a été menée d'abord dans le Centre de Jour, le Centre d'Hébergement d'Urgence et le Centre d'Hébergement Provisoire de Fare Ute gérés par l'Association Te Torea. Cette entrée nous a permis d'accéder à la population sans-abri de l'agglomération de Papeete et d'étudier leur suivi socio-éducatif. Nous avons également enquêté auprès des familles de certaines personnes en situation d'errance afin de comprendre les mécanismes d'entrée et de sortie de la rue et les logiques des va-et-vient entre le ou les domiciles familial ou familiaux et les centres d'accueil en hébergement. L'enquête a également été réalisée en divers lieux de l'espace urbain afin de recueillir le témoignage des personnes qui vivent la rue au quotidien et de comprendre leurs pratiques quotidiennes et leur inscription dans la ville. Enfin, nous avons aussi enquêté auprès d'organismes associatifs, principalement des centres socio-éducatifs et médico-éducatifs, des partenaires du développement, des communes et de certains services publics en charge de l'habitat afin de comprendre les accès au logement.

Te Torea

1. Centre de Jour (CDJ) :

Le Centre de Jour a ouvert ses portes le lundi 05 août 2002 et a été officiellement inauguré le 29 novembre 2002 (Rapport d'activité 1998-2003 : 29). Le Centre de jour vise l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la rue. Le Centre se charge des personnes qu'elle identifie comme étant « sans domicile fixe ». Elle accueille des mineurs, des hommes, des femmes, des personnes âgées. Certaines de ces personnes sont porteuses de handicaps moteurs ou psychiques. Elles sont toutes, pour reprendre les termes de l'association, « *en situation d'exclusion sociale et professionnelle, en marge de la Société* »⁶. Le CDJ fonctionne avec deux équipes : une équipe dite « de rue » et une autre, de permanence.

L'équipe de rue :

L'équipe de rue est mobile et réalise des maraudes diurnes et nocturnes dans l'agglomération pour recenser et assister les personnes à la rue. Une fois répertoriées, les personnes identifiées comme susceptibles d'un suivi se voient proposer un accompagnement individualisé et/ou collectif, l'objectif étant à terme une insertion sociale et professionnelle.

L'équipe de « Permanence » :

L'équipe de permanence évalue la situation des personnes, réalise un accompagnement éducatif (entretiens, constitution et suivi du dossier individuel, construction d'un projet individuel, etc.)

⁶ Projet association et des établissements de l'Association TE TOREA, p.11

et propose des orientations pour une insertion sociale et professionnelle. Elle accueille en structure, en journée et chaque jour de la semaine, une quinzaine de personnes et assure l'accompagnement d'autres sans abris vers des structures partenaires (SEFI, CPS, CFPA, CHPF, etc.). En moyenne, 30 à 40 personnes fréquentent le CDJ. L'équipe de rue recense en 2020, environ 200 personnes vivant dans les rues de Papeete, dont 3/4 sont des hommes contre 1/4 de femmes.

2. Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) :

Le CHU complète l'accompagnement individualisé qui est réalisé les équipes du centre de jour en répondant au besoin d'hébergement. Il fonctionne en milieu fermé, ce qui permet un accompagnement dans la continuité puisque les personnes sont présentes sur site, contrairement à la rue où leur mobilité les rend moins accessibles. Le Centre accueille de manière temporaire en moyenne entre 30 et 40 personnes sans-abri tous les soirs.

3. Centre d'Hébergement Provisoire de Fare Ute :

Le Centre est ouvert en continu 24h/24h et tous les jours de la semaine, depuis le mois de novembre 2020. Comme le CHU, le Centre accueille entre 50 à 80 personnes⁷ sans-abri tous les soirs. En journée, elles ne sont qu'une vingtaine à rester sur site. Cet accueil a été pensé comme provisoire et répond aux mesures relatives au couvre-feu décidé par les autorités du Pays dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

Familles à Raiatea et à Taha'a

Les fiches individuelles et les suivis éducatifs de l'Association Te Torea montrent que, parmi les populations à la rue, les personnes originaires de Raiatea sont surreprésentées. Il nous a donc semblé pertinent de conduire sur l'île une étude d'une vingtaine de jours, qui visait à interroger des familles de personnes à la rue, rencontrées à Papeete. Une première investigation a été réalisée en juillet et une seconde au mois d'octobre 2021. Les témoignages collectés permettent de comprendre les logiques sociales et familiales qui président à la sortie des maisons familiales à Raiatea, à la mise à la rue à Papeete, ou à l'accueil auprès de *feti'i* (personne unie par la parenté, parents) installés à Tahiti. Dans la même logique et en raison de sa proximité géographique, la même enquête a été réalisée à Taha'a.

Familles dans les résidences sociales des Hauts du Tira, des Hauts des Vallons et de Raimanutea (quartier de la Mission à Papeete)

Comme à Raiatea et Taha'a, une enquête a également été conduite auprès de familles dans le quartier de la Mission à Papeete. Les fiches individuelles de l'Association Te Torea et quelques entretiens menés auprès de personnes à la rue révélaient en effet que, parmi la population en situation d'errance, certaines avaient vécu dans le quartier de la Mission, dans des lotissements sociaux. Trois lotissements sociaux ont ainsi fait l'objet d'investigations : les Hauts du Tira, les Hauts des Vallons et Raimanutea. L'analyse des discours des familles de personnes à la rue

⁷ Pour la période de janvier et février 2021, la moyenne de fréquentation quotidienne est de 70 personnes selon le Responsable du site.

permet de comprendre les raisons de leur sortie, souvent contrainte, de ces espaces de vie collective, et leur entrée dans une trajectoire d'errance dans l'agglomération.

Organismes associatifs, partenaires du développement, communes et services publics qui traitent la question de l'accès au logement, à l'habitat

Le volet comparatif a été complété en interrogeant des responsables de centres socio-éducatifs et médico-éducatifs, ainsi que des chefs de service en charge de la prise en charge des populations en recherche de logement. Les entretiens menés auprès des personnes en situation d'errance accueillies dans les centres gérés par l'association TE TOREA ou dans les rues de Papeete ainsi que les familles des résidences situées dans les hauteurs du quartier de la Mission mettent en évidence les difficultés d'accéder à un logement en général, d'autant plus lorsque les demandeurs se trouvent en situation d'errance. L'analyse des discours des responsables interrogés permet quant à elle de comprendre le cheminement des personnes pour accéder au logement à Tahiti, la gestion financière de la location, les difficultés d'accès à la propriété pour celles et ceux qui disposent de foncier familial en indivision et interroger les politiques publiques du logement, de l'habitat et de la famille.

Espaces urbains

Le volet observationnel nous a conduit aussi à investiguer les espaces pratiqués et investis par les personnes à la rue, entre Tipaerui et Mahina (parcs et jardins, squats, marché, etc.), dans lesquels ils répartissent leurs pratiques quotidiennes (subsistance, sociabilités, conflits, solidarités, etc.).

1.2 Méthodes d'enquête

Observations

Les observations combinent la technique du *shadowing* (Quinlan 2008), qui consiste à suivre des personnes dans leur quotidien, et celle du « récit de ville » (Roulleau-Berger 2004) qui consiste à demander aux personnes de conduire l'enquêtrice dans les lieux importants de leur quotidien, comme support à la discussion : la technique permet une meilleure appréhension du rapport des personnes à l'espace urbain.

Deux types d'observation ont été réalisés : dans les rues (squat, terrasses, passages, jardins, parkings, etc.) et dans les centres gérés par l'Association Te Torea (CDJ, CHU et le Centre de Fare Ute). La présence régulière à ces endroits a permis d'accéder plus facilement aux personnes, à leur histoire, à leur quotidien, et de les préparer ainsi à accepter des entretiens en créant un lien de confiance. Les observations complètent par ailleurs les entretiens en permettant un accès direct aux pratiques, sans passer par le filtre de la conversation.

Observations dans les rues :

En semaine, des observations ont été réalisées dans des lieux stratégiques de la ville, aux endroits où les personnes en situation d'errance se positionnent habituellement. L'identification de ces lieux s'est faite en appui sur la cartographie des maraudes de l'équipe de rue de Te Torea. Une

typologie de lieux se dégage ainsi : 1. Le centre-ville de Papeete ; 2. Les squats, répartis dans l'agglomération ; 3. Les espaces publics (terrasse, jardins publics, rues, etc.) et 4. Les entrepôts de Fare Ute.

Le dimanche, des observations ont été réalisées principalement autour du marché de Papeete et de la Cathédrale. Selon certains bilans de maraudes, ces deux espaces sont les plus fréquemment investis par les personnes en recherche de repos et pour faire la manche afin de s'alimenter au marché central de Papeete.

En semaine

1. Les espaces publics :

De façon générique, les configurations de l'espace urbain sont mises à profit pour faciliter les pratiques quotidiennes des personnes à la rue en fonction des spécificités du tissu urbain. Ainsi, les jardins publics, les ruelles ou les passages couverts sont appropriés comme des lieux de rendez-vous et de rencontre, qui permettent de patienter durant la journée à l'abri du soleil ou de trouver un espace propice à consommer du cannabis. Les personnes à la rue occupent ces espaces durant la journée avant de regagner leur squat, une fois la nuit tombée.

2. Le centre-ville de Papeete :

Les observations ont été menées principalement au centre-ville de Papeete et aux alentours de la cathédrale afin d'assister aux interactions et aux pratiques des personnes en situation d'errance (manche, attente du « café de Père Christophe », garde des chiens ou des affaires, repos, etc.).

3. Les squats :

La manière dont sont structurés les squats de rue met en évidence une organisation sociale complexe. Il existe des règles de vie qui structurent les entrées et sorties du squat, la hiérarchie des occupants ou la gestion genrée de l'espace (femmes et hommes dorment séparément), entre autres choses.

4. Les entrepôts de Fare Ute :

Des observations ont été menées dans la zone industrielle de Fare Ute. Elles ont révélé que des entrepôts sont occupés en soirée par des personnes en situation d'errance, avec l'accord du propriétaire. Ainsi, lorsque les entreprises ferment leurs portes pour la nuit, des personnes en errance s'installent avec leurs affaires puis évacuent les lieux, avant l'ouverture. L'ensemble des participants y trouvent leur compte : les « dormeurs » bénéficient d'un espace de vie, et opèrent une forme de gardiennage gratuit pour les propriétaires.

Le dimanche :

1. Le marché de Papeete :

Les observations ont été réalisées au marché de Papeete le dimanche matin en raison de la forte affluence. Elles mettent en évidence les stratégies déployées par les personnes pour s'alimenter. Ces dernières se positionnent aux alentours du marché, au niveau du « fare loto », du cinéma

« Liberty », ainsi que dans les allées commerçantes comme pour faire la manche. Elles sollicitent des dons alimentaires ou pécuniaires.

2. La Cathédrale de Papeete :

Selon nos observations, certaines personnes profitent de l'interruption de la baisse de fréquentation du centre-ville le dimanche pour dormir plus longtemps sur les terrasses et dans les allées. Ainsi, leur présence devient-elle plus visible dans les rues de Papeete. La présence de cartons surélevés, de linges étendus sur des cordes tendues entre deux poteaux ou encore la présence de personnes endormies sur des terrasses qui accueillent en semaine des tables et des chaises, témoignent de ce que l'organisation de la vie dans la rue est différente en de la semaine.

Observations dans les structures d'accueil de Te Torea :

Des observations ont été réalisées au Centre de Jour, au Centre d'Hébergement d'Urgence et au Centre d'Hébergement provisoire de Fare Ute.

1. Centre de Jour :

Au CDJ, les passages sont courts et fréquents. Les personnes s'y rendent pour répondre à des besoins précis : obtention de vêtements, accès à des produits d'hygiène et aux sanitaires, demande de bon alimentaire, recherche d'emploi, demande d'admission au CHU d'Urgence, aide administrative, etc. Les personnes ne s'attardent pas. Elles peuvent cependant revenir quotidiennement, en fonction de leurs besoins.

2. Centre d'Hébergement d'Urgence :

Les observations réalisées au CHU se sont révélées importantes. La présence des personnes en situation d'errance est plus durable, permettant d'observer les processus d'appropriation du lieu, notamment des chambres. Par ailleurs, la vie en collectivité permet d'observer des interactions régulières. Ainsi, des affinités sont apparentes entre certaines personnes, notamment dans le choix des tables au moment des repas. Ces interactions ne sont pas insularisées par rapport à la rue, où ces solidarités se poursuivent ou trouvent leur origine. Il arrive aussi que des querelles débutées en ville se poursuivent au CHU.

3. Centre d'Hébergement provisoire de Fare Ute :

Le Centre provisoire de Fare Ute accueille de nombreuses personnes ayant déjà fait un séjour au CHU, souvent écourté pour des faits de violences, ou des personnes qui refusent son règlement, considérées trop strict. Par exemple, l'autorisation des chiens, très importante pour nombre de personnes en situation d'errance, joue un rôle important dans l'accommodement au lieu. Plus largement, l'absence de règlement intérieur rend cet établissement plus acceptable aux yeux de certaines populations.

A l'origine, le lieu était organisé selon un usage rationalisé de l'espace, chacun(e) disposant d'un lit pliant. Toutefois, cet espace fonctionnel est largement réapproprié : des espaces privatisés se sont constitués, bâtis sur un modèle similaire au squat de rue afin de limiter les entrées et les sorties. De même, les temps sociaux se calquent souvent sur ceux la vie à la rue, certaines personnes veillant en soirée et dormant en journée.

Récits de ville

Pour appréhender au mieux la manière dont les personnes à la rue s'approprient l'espace urbain et l'investissent pour y déployer leurs activités, 10 récits de ville ont été réalisés. A partir des propos tenus, des lieux visités, des chemins empruntés pour accéder à une aide sociale, une structure d'hébergement ou encore à un espace de repos, deux profils se distinguent :

- Les sans-abris hébergés en structure d'accueil pratiquent la ville surtout pour y effectuer des démarches administratives (emploi, état-civil, etc.), entretenir leurs sociabilités ou se distraire ;
- Les sans-abris qui vivent à la rue et pratiquent la ville d'abord en fonction des stratégies de survie mises en place pour répondre à leurs besoins primaires – gestion de l'alimentation, des revenus, du repos.

Entretiens semi-directifs

Des entretiens biographiques approfondis, de type semi-directifs, ont été conduits avec des personnes à la rue, afin de recueillir les éléments biographiques nécessaires à appréhender : 1. leurs trajectoires mobilitaires sur le temps long, 2. Le cas échéant les aller-retours entre la rue et la famille, et 3. Les pratiques spatiales quotidiennes au sein de la ville – les circulations et les pratiques associées.

Au total, 139 entretiens ont été réalisés et permettent de comprendre les trajectoires de vie des sans-abris. L'ensemble des entretiens a été réalisé en « face à face », en tahitien et en français.

Parmi les 139 entretiens :

- 38 entretiens ont été réalisés dans les structures d'accueil (le Centre de Jour, le Centre d'Hébergement d'Urgence et le Centre d'hébergement provisoire de Fare Ute) et 20 entretiens se sont tenus dans les rues de Papeete (Fare Ute, Cathédrale de Papeete, au parc Bougainville et dans les jardins de Paofai, etc.).
- Dans le cadre du volet comparatif, 10 entretiens ont été réalisés sur l'île de Taha'a, 8 sur l'île de Raiatea en juillet 2021, 12 dans les quartiers prioritaires de la Mission et 51 auprès de responsables de centres socio-éducatifs ou médico-éducatifs, des services du Pays et du territoire et des communes en charge de l'accès à l'habitat.

L'analyse des entretiens a permis de dresser une typologie provisoire des personnes en situation d'errance divisée en huit catégories, en fonction des modalités d'entrée dans l'errance. Il s'agit cependant de types idéaux dégagés à l'analyse : les personnes se trouvent le plus souvent à l'intersection de plusieurs situations, dans la mesure où ces catégories ne sont pas exclusives.

On identifie ainsi les catégories suivantes :

1. Des personnes originaires des îles accueillies à Tahiti au domicile de *feti'i* dans le cadre d'une poursuite d'étude, d'une recherche ou d'une prise d'emploi, ou d'un parcours de soin. L'absence de ressources monétaires suffisantes pour accéder au logement dans le parc privé, en-dehors du réseau familial, rend la situation fragile. Des conflits apparaissent souvent, liés notamment à la surpopulation des logements et à la répartition des revenus et des ressources, qui débouchent parfois sur une mise à la rue, volontaire ou suite à l'expulsion du domicile, en l'absence d'alternative.
2. Les personnes ayant fait l'objet d'un transfert d'enfant de type *fa'a'amu* (personne élevée, nourrit) durant leur enfance. Ces dernières connaissent les liens qui les unissent

à leur famille biologique et à leur famille *fa'a'amu*. Toutefois, lors du décès des parents biologiques ou *fa'a'amu*, ces personnes sont très souvent mises à l'écart du cercle familial pour des questions relatives au partage des terres et, plus largement, à l'héritage ;

3. Les personnes dont les parents « naturels », séparés, se sont remis en couple. Les relations conflictuelles entre beaux-parents et beaux-enfants aboutissent parfois à des mises à la rue, à l'initiative de la personne, du couple parental ou d'un des membres du foyer recomposé ;
4. Les hommes en sortie de détention, incarcérés pour des faits de violences sexuelles. Ces hommes peuvent être soumis à une mesure d'éloignement qui les isole de leur famille, la famille peut rompre le lien, au vu de la gravité des faits, ou ces hommes s'écartent d'eux-mêmes en raison du sentiment de honte. Quelle que soit sa forme la rupture des liens familiaux équivaut, bien souvent, à la suppression des seules solutions de logement disponibles, en fin de peine.
5. Les personnes souffrant de troubles psychiques, qui ont déjà fait l'objet d'un internement psychiatrique et que la famille n'est pas en capacité de prendre en charge, du fait des troubles du comportement ;
6. Les personnes âgées qui ont fait le choix de vivre à la rue pour éviter la captation de leur capital ou de leur pension par les enfants ou les petits-enfants ;
7. Des femmes ayant quitté volontairement le domicile de la belle-famille où elles étaient victimes de violences physiques, verbales, psychologiques et parfois même sexuelles de la part de leur conjoint ou de sa parentèle ;
8. Des personnes issues de familles nombreuses, qui entretenaient des relations conflictuelles en raison d'une promiscuité résidentielle trop importante et de la nature coercitive du foyer.

Analyse documentaire

L'analyse documentaire a porté sur **deux types de matériaux** :

1. Fiches de suivi individuel (Te Torea)

265 personnes sans domicile font ou ont fait l'objet d'un suivi consigné dans un dossier individuel au Centre de Jour de Te Torea. Y figurent leur état-civil, l'origine géographique, des éléments biographiques et les termes de leur accompagnement éducatif (accès au soin, à l'emploi, etc.). Ces documents sont restitués dans le présent rapport de façon à maintenir strictement l'anonymat des personnes. Tous les dossiers ont été consultés de manière longitudinale et transversale.

D'une part, nous avons analysé les trajectoires de vie des personnes à la rue, en considérant les raisons de leur arrivée dans les rues de Papeete, les étapes de leur prise en charge éducative (suivi administratif, insertion sociale et professionnelle, accompagnement vers l'hygiène corporelle et vestimentaire, etc.) et leur projet de sortie de rue. Ce dernier se conclut souvent par un « retour en famille » ou « un retour dans les îles » lorsque les solutions de sortie de rue alternatives ont été épuisées par les équipes éducatives. D'autre part, il s'est agi de comparer ces cas entre eux afin de dégager les régularités et les spécificités des histoires de vie à l'échelle de l'échantillon, de manière à proposer une analyse sociologique des trajectoires. Les histoires

de vie, toutes tirées des dossiers individuels et présentés dans des « fiches de liaison », fournissent de nombreux éléments concernant les mobilités des personnes.

Une centaine de dossiers d'anciens résidents du CHU ont également fait l'objet d'une analyse afin de compléter les documents du centre de jour. Ces dossiers supplémentaires ont été analysés en vue de comparer les histoires de vie des personnes anciennement à la rue avec les dossiers des personnes qui y sont encore, de manière à donner une perspective sur les évolutions du phénomène et à consolider les résultats de l'enquête ethnographique en élargissant le nombre de cas.

2. Rapports d'activité

L'analyse des rapports d'activité de l'association Te Torea, réalisés entre 1998 à 2019⁸, combinée à l'étude des dossiers individuels des personnes à la rue permet de retracer l'histoire de la prise en charge institutionnelle de cette population et de cerner son évolution sur une vingtaine d'années. Par exemple, les premiers rapports, datant de 1999 à 2007, traitent de la question de la prostitution masculine, féminine, transsexuelle (*rae-rae*) et de la présence, notamment durant les vacances scolaires de mineurs dans les rues de Papeete. À compter de 2013, l'ouverture du Centre d'hébergement d'Urgence change la manière de présenter la prise en charge des sans-abris, les rapports apportant davantage de détails sur la gestion budgétaire des structures et moins d'éléments concernant la qualité de la prise en charge éducative des personnes à la rue.

⁸ Tous les rapports d'activité ont été consultés à l'exception de l'année 2010 car le rapport de cette année n'était disponible ni sous forme « papier » ni sous forme numérique.

2. MOBILITÉS INTER-ÎLES ET TEMPS BIOGRAPHIQUE

La migration vers Papeete constitue un événement crucial dans la plupart des trajectoires d'errance collectées auprès des personnes à la rue. En effet, « *les nécessités de la migration (emploi, scolarité, santé, etc.) organisent [...] en partie les trajectoires au sein des réseaux de la parenté ; inversement, la famille pose des enjeux biographiques (héritage, par exemple) qui appellent certaines mobilités géographiques ; enfin, la répartition spatiale de la parenté compose une « infrastructure migratoire » [...], qui facilite certains parcours sur le territoire polynésien, en offrant des ressources à l'installation* » (Bastide, 2020 : 29). Les nombreux déplacements des personnes à la rue entre Tahiti et les îles s'effectuent ainsi essentiellement dans le cadre de la famille, auprès de *feti'i* (parents).

Dans ce premier contexte mobilitaire - inter-îles, temporalité longue - et au regard de l'importance des ressources familiales, trois types de parcours s'observent qui peuvent correspondre à des parcours individuels distincts ou à des phases différentes dans la trajectoire d'une même personne :

- 1) La présence de *feti'i* à Tahiti offre des possibilités d'hébergement sur une période plus ou moins longue, pour des personnes autrement privées de ressources personnelles nécessaires pour organiser une migration autonome et une installation individuelle, en-dehors de la famille.
- 2) Lorsque la personne dispose d'un point d'appui familial, une insertion « ratée » dans le tissu socio-économique de la capitale peut déboucher sur une « mise à la rue » causée par l'épuisement des ressources alors que le retour dans les îles est inenvisageable pour des raisons diverses.
- 3) Lorsque l'« infrastructure familiale » est inexistante à Tahiti, le passage par la rue peut être planifié formellement comme une étape réfléchie dans le projet migratoire de personnes originaires des îles au moment de leur arrivée, le temps d'accumuler les ressources nécessaires à une installation autonome pérenne.

Au vu des données de terrain, la venue des personnes originaires des îles à Tahiti répond à deux motifs principaux : 1. Les mobilités familiales complexes et très diverses associées aux migrations des enfants vers Tahiti et 2. La santé, du fait de l'hyper concentration des moyens médicaux dans l'agglomération de Papeete. La recherche d'emploi apparaît aussi, mais rarement comme motif initial de la mobilité.

2.1 Migrations vers Tahiti et mise à la rue

Les données de l'enquête ainsi que les analyses du Club de Prévention Spécialisée⁹ montrent que le départ des îles vers Tahiti a souvent partie liée avec la scolarisation ou la poursuite des études. Ces migrations concernent au premier chef les enfants, les adolescents et les jeunes adultes en formation. Plus largement, les migrations juvéniles peuvent répondre à une grande hétérogénéité de motifs – placement d'enfants en danger par la justice ou *fa'a'amura'a*, par exemple. Elles impliquent aussi, bien souvent, des dynamiques migratoires plus larges au sein des familles. Ainsi les parents, de façon simultanée – lorsqu'ils suivent leurs enfants à Tahiti au moment de leur migration – ou différée – lorsqu'ils rejoignent, plus tard, leurs enfants installés à Tahiti – participent souvent à ces circulations. Ces mobilités juvéniles génèrent régulièrement des situations d'errance.

⁹ Rapport d'activité quinquennal de 1998 à 2003

Entrée dans l'errance des enfants des îles à Tahiti

L'accueil des enfants des îles dans les branches de la famille résidant à Tahiti génèrent parfois des tensions, qui elles-mêmes conduisent dans certains cas à l'entrée dans l'errance. Certains enfants subissent ainsi des abus au sein du foyer d'accueil. C'est le cas de T.R., M.R. et S.R., trois sœurs accueillies par une cousine de leur mère, maltraitées, qui ont fui son domicile pour la rue (Bastide 2020). D'autres enfants des îles sont parfois chassés du foyer d'accueil, lorsqu'ils deviennent une charge financière trop lourde ou pour des raisons de comportement – violence, addictions ou déscolarisation, par exemple.

Parents d'enfants installés à Tahiti

Certains parents accompagnent la poursuite des études de leurs enfants en s'installant avec eux à Tahiti. Parmi ces parents, certains initient alors des trajectoires d'errance, souvent liées aux difficultés de l'accueil par les *feti'i* résidant sur l'île. Dans d'autre cas, les enfants s'installent durablement à Tahiti au terme de leurs études. Les parents les rejoignent alors fréquemment pour être auprès d'eux. Ce peut être pour leur rendre service, en s'occupant par exemple de leurs *mo'otua* (petits-enfants) lorsque leurs enfants travaillent, pour bénéficier de l'assistance de leurs enfants durant leurs vieux jours, souvent pour les deux raisons. Ces migrations secondaires – qui suivent celles des enfants – peuvent aboutir à des mises à la rue, du fait de difficultés de cohabitation entre les parents âgés et leurs enfants ou, plus tard, leurs petits-enfants. Des personnes de plus de cinquante ans, arrivées des îles, se retrouvent ainsi en situation d'errance¹⁰. Le désir de rester proche de leurs enfants et, le cas échéant, de leurs petits-enfants, les fixe à Tahiti et pérennise leur présence à la rue.

Paradoxalement, ces personnes disposent ainsi, souvent, d'un patrimoine foncier mobilisable à des fins de logement dans leur île d'origine (et, bien souvent, ailleurs), comme le démontre la consultation des dossiers individuels qui mentionnent l'existence de terres familiales et de l'existence de démarches de sortie de l'indivision. Cette population représente environ 10% des sans-abris recensés entre 1998 et 2019.

2.2 Migrations médicales

Outre les migrations liées à la mobilité scolaire puis professionnelle des jeunes générations, les migrations pour raisons médicales sont aussi fortement représentées dans les parcours étudiés dans le cadre de l'enquête.

Le recours aux soins

Parmi les personnes à la rue et originaires des îles, le suivi médical apparaît ainsi souvent comme motif initial de la venue à Tahiti. L'analyse des dossiers individuels montre qu'environ 20% des personnes à la rue sont entrées dans une trajectoire d'errance suite à une mobilité dans le cadre d'une EVASAN (évacuation sanitaire)¹¹. Dans ce contexte, la poursuite ou l'extension dans la durée de la période de traitement – rééducation, complications, chronicisation, etc. -

¹⁰ Cette population est identifiée par les équipes éducatives comme formant le « noyau dur » des publics pris en charge, dont la particularité est un accompagnement éducatif laborieux puisqu'aucune sortie des rues n'est envisageable, ni sous la forme d'un retour dans les îles, ni sous la forme d'un retour en famille.

¹¹<http://www.cps.pf/espace-assure/droits-et-demarches/par-situation-medicale/vous-etes-evacue-sanitaire/evasan-inter-iles> (page consultée le 9 juin 2021)

peut entraîner l'épuisement des ressources, y compris de la capacité d'être accueilli par des *feti'i*, et conduire à la rue. Par ailleurs, des migrations initiées pour d'autres motifs peuvent aussi donner lieu à des mises à la rue pour des raisons de santé, lorsqu'un accident ou une pathologie surviennent, dans le cas par exemple d'un accident du travail dans le cadre d'un emploi non-déclaré, situation commune parmi les migrants originaires des îles, souvent peu qualifiés. Dans l'ensemble de ces situations, l'accueil par des *feti'i* résidents de Tahiti détermine souvent le degré de vulnérabilité vis-à-vis de l'entrée dans l'errance.

Traitement médical et accueil au sein du feti'i

Une fraction des personnes investiguées s'est ainsi trouvée inapte au travail, pour une durée déterminée ou définitivement, à la suite d'un événement de santé. Une fracture peut par exemple donner lieu à une incapacité longue et nécessiter un traitement dans la durée. Dans le cas d'une EVASAN cela peut conduire à une prolongation du séjour à Tahiti. L'hébergement qui avait été négocié pour une durée déterminée auprès de *feti'i* nécessite alors d'être reconduit, entraînant parfois des difficultés. La présence d'un parent des îles, qui était tolérée dans le cadre de la prise en charge médicale et sur une base provisoire modifie les rapports au sein du foyer d'accueil. Ces situations sont souvent conflictuelles et conduisent parfois à l'éviction du domicile :

A.R. originaire des Tuamotu, rencontré aux abords de l'Assemblée de la Polynésie française à Papeete, est âgé d'une quarantaine d'années. Il vit dans les rues de Papeete depuis une quinzaine d'années. Il est venu à Tahiti pour traiter une affection ophtalmique et des problèmes articulaires. Une longue période de rééducation en centre médical a été nécessaire pour recouvrer l'usage de ses jambes, l'immobilisant à Tahiti. Accueilli initialement chez un oncle, des conflits au sein du foyer l'ont amené à « préférer sortir de la maison » pour vivre à la rue, en l'absence d'autres *feti'i* présents à Tahiti.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens et extrait d'entretien)

Parfois, la rue, envisagée comme une solution transitoire avant un retour dans les îles, devient une condition durable lorsque les pathologies durent ou deviennent chroniques :

A.J. souvent installé sur la place Vaiete, est âgé d'une cinquantaine d'années. Il est originaire des Raromatai (Iles Sous-le-Vent). Il a été soigné à l'hôpital pour des problèmes cutanés et articulaires. Depuis son opération, il doit changer ses pansements régulièrement. Il souhaite s'installer dans les Tuamotu, sur une terre familiale, mais le suivi de ses soins l'en empêchent.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

L'analyse des histoires de vie collectées révèle ainsi deux types de relation entre santé et errance, en lien à la migration depuis les îles :

- 1) Certains ont bénéficié d'aides à la mobilité (transport aérien et hébergement), dans le cadre d'une EVASAN, qui se sont épuisées dans le temps. L'accueil chez un parent résidant à Tahiti devient alors nécessaire, en l'absence de ressources alternatives, puisque le retour dans les îles est compromis jusqu'à la fin du traitement. Des personnes se retrouvent ainsi à la rue, suite à des problèmes économiques et/ou relationnels dans le foyer d'accueil.
- 2) Le traitement médical ne fait pas qu'induire la mobilité vers Tahiti. Il peut aussi survenir suite à une migration pour un autre motif et fixer les personnes à la rue, en l'absence de solution alternative durable et tant que la proximité du centre hospitalier est nécessaire.

2.3 Circulations inter-îles et foncier familial

Environ 50% de la population d'enquête est propriétaire ou - pour la plupart - copropriétaire foncier et dispose de documents relatifs au partage des terres familiales. Toutes les personnes interrogées ont connaissance des terres appartenant aux branches maternelle et paternelle du *feti'i*. Souvent, les personnes sollicitent les parents installés dans les îles afin de bénéficier d'un terrain. Elles ont le plus souvent pour projet de développer une activité vivrière agricole, en mettant ce faisant à profit les savoir-faire acquis avant leur départ pour Tahiti. Lorsqu'une personne à la rue dans l'agglomération de Papeete forme ce type de sollicitation, une négociation s'engage au sein de la parenté.

La négociation autour des terres et de leur allocation implique la plupart des membres de la famille en âge de faire valoir leur point de vue : père, mère, oncle, cousin, cousine, etc. Avant même la venue du parent sollicitant, la discussion porte sur les modalités d'hébergement temporaire de la personne sans domicile, le temps de rendre viable la terre qui lui a été allouée – défrichage, construction ou réhabilitation d'une maison, assemblage le plus souvent d'un *fare OPH* fourni par l'Office Polynésien de l'Habitat. La plupart des personnes interrogées ont ainsi résidé chez des *feti'i*, souvent durant les travaux de construction d'un *fare OPH*. C'est souvent aussi la famille qui réceptionne le matériel de construction. Toute mésentente avec les parents impliqués dans l'hébergement peut alors conduire à un retour prématuré sur Tahiti.

Les terres familiales représentent ainsi un enjeu capital pour les personnes à la rue. Cependant, le schéma décrit plus haut est souvent contrarié par le refus des parents d'autoriser l'installation sur les terres familiales ou par la complexité des démarches liées à la sortie de l'indivision, qui permet la détention d'un terrain en propre ou la reconnaissance d'un droit d'usage, dans le cadre de la parentèle.

2.4 Une grande hétérogénéité de motifs

Au-delà de ces motifs récurrents, une grande pluralité de causes préside à la migration des gens des îles vers Tahiti. Ces derniers peuvent être liés à des difficultés de tout ordre, vécues dans les îles d'origine – conflits fonciers, disputes familiales, expulsion du domicile, violences subies ou commises, etc. Elles peuvent être liées aussi à l'attractivité de Tahiti, dans la mesure où l'hyper-concentration des ressources du territoire sur l'île-capitale oblige souvent à s'y déplacer, pour la scolarité ou l'emploi, on l'a vu, mais aussi en raison de l'attrait pour un mode de vie urbain. Les deux aspects se combinent en fait souvent dans la décision de migrer.

Lorsque, pour les raisons identifiées, ces migrations échouent, l'entrée dans l'errance devient une solution crédible, lorsqu'un retour dans l'île d'origine est difficile à envisager. La honte associée à cette situations sociale conduit alors souvent les personnes à se dissimuler des parents demeurés dans les îles, afin de ne pas avoir à affronter cet échec. Le terrain effectué à Taha'a nous a ainsi permis d'identifier plusieurs familles, sans nouvelles d'un proche ayant migré à Tahiti, dont nous savions qu'il était en situation d'errance.

F.P. est originaire de Raiatea, est hébergée en structure d'accueil et est âgée d'une cinquantaine d'année. Elle a quitté son île natale pour trouver un emploi à Tahiti. Là, elle est d'abord accueillie chez des *feti'i*, rencontre un homme et emménage chez lui. Ils auront une fille. F.P. se sépare de son *tane* (conjoint, concubin), se retrouve à la rue et intègre successivement plusieurs foyers d'accueil. Leur fille ignore tout de sa situation. Lors du séjour de terrain à Taha'a, nous avons rencontré l'une de ses parentes : il s'avère que la famille n'a plus de nouvelles de F.P. depuis qu'elle a quitté l'île.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

3. ERRANCE, FAMILLE, DOMICILE

Un second contexte mobilitaire est constitué par les aller-retours fréquents des personnes en situation d'errance entre la rue et leurs familles. Il s'agit là d'une très forte spécificité locale : en effet, la plupart des personnes à la rue continuent d'entretenir des rapports plus ou moins soutenus avec l'une ou l'autre branche de leur famille et sont en capacité d'être hébergées, souvent de façon relativement pérenne, à Tahiti ou dans les îles. Il est rare, ainsi, de se trouver face aux formes de désaffiliation ou de disqualification sociale (Paugam 2002; Castel 1999) et d'isolement radical que l'on peut connaître en métropole. On assiste ainsi, souvent, à des alternances de séjours à la rue et en famille, selon des rythmes variés. Malgré la possibilité avérée de séjourner à l'abri, les personnes interrogées « préfèrent »¹² souvent la vie à la rue à celle au domicile d'un *feti'i*.

Comme nous l'avons souligné dans la première partie du rapport, le contexte familial est au cœur des trajectoires migratoires des personnes en situation d'errance. Les relations de parenté se déploient dans l'espace et structurent, bien souvent, les mobilités sur le territoire. Chaque foyer particulier, au sein de la famille, offre ainsi aux *feti'i* un potentiel de mobilité. Ce faisant, la famille décrit une véritable géographie mobilitaire, avec ses étapes possibles, dans différentes îles. La nature des obligations familiales rend en effet difficile l'opposition d'un refus lorsqu'un parent sollicite l'hébergement. Comme le souligne Loï's Bastide : « *on peut mentionner l'obligation d'hospitalité qui implique, pour tout un chacun, de recevoir des parents de passage, y compris parfois des parents éloignés, en cas de sollicitation. C'est le cas en particulier des résidents de Tahiti, souvent mobilisés par des parents pour accueillir des enfants des îles en études, un parent amené par des raisons professionnelles, ou en séjour sur l'île capitale pour d'autres motifs.* » (2020 : 26).

Les données de l'enquête montrent que la résidence chez un *feti'i* peut durer de quelques jours à plusieurs années. Cependant, le séjour est souvent conflictuel : les tensions et les violences familiales, dans le cadre de ce type d'accueil, sont souvent à l'origine des trajectoires d'errance collectées lors de l'enquête.

3.1 Le cas du *fa'a'amura'a*

Avant toute chose il convient d'évoquer, lorsqu'on s'intéresse à la relation entre famille et errance, à la question du « transfert d'enfants », dérivé de l'institution du *fa'a'amura'a* (Bastide, 2022). En effet, le *fa'a'amura'a*, surtout dans sa forme intrafamiliale (Asselin 2020) - avec le plus souvent un placement auprès des grands-parents¹³ -, motivé des motifs variés, concerne 80% des personnes investiguées. Il s'impose ce faisant comme le facteur le plus significatif au regard des « carrières du sans domicile fixe » (Pichon, 1991). Ainsi, la relation entre mobilités familiales et errance concerne au premier chef les enfants *fa'a'amu*.

En effet, le *fa'a'amura'a* est vecteur d'instabilité et la situation doublement incertaine des enfants *fa'a'amu*, entre leur foyer « naturel » et leur foyer adoptant, contribue sans doute à fragiliser leur position dans le cadre familial et détermine des mobilités particulières, dans les réseaux de la parenté :

┌ P.V. est âgée d'une cinquantaine d'années et est originaire de Tahiti. Issue d'une famille nombreuse, ses parents ont décidé de la faire adopter par un *feti'i* résidant à Tahiti. P.V grandit

¹² Les personnes décident rarement de vivre à la rue à proprement parler. La rue représente le plus souvent, à leurs yeux, un « moindre mal ».

¹³ L'analyse des données recueillies montre que les logiques relationnelles qui président au confiage des nouveau-nés et des enfants conduisent à les placer préférentiellement du côté maternel de la parenté, le plus souvent aux grands-parents et, quoi que dans une moindre mesure, à une tante.

auprès de ses parents *fa'a'amu* jusqu'à l'âge de 18 ans. Elle rencontre C.V. avec qui elle a 6 enfants, 4 filles et 2 garçons. La famille vivait dans un quartier « prioritaire » de Papeete, dans une maison en location. Elle se sépare de son conjoint violent et obtient la garde de ses enfants. P.V. n'arrive plus à payer son loyer et n'a aucune solution d'hébergement. Face à cette situation, elle décide de rejoindre sa famille biologique à la presque île en compagnie de ses enfants. Ses parents vivent dans la maison familiale sur une terre appartenant au père. Ce dernier les héberge, contre l'avis de son épouse et de ses enfants, qui sont pourtant la mère et la fratrie biologique de P.V. Elle fait construire un petit *fare* où elle se loge avec ses enfants, jusqu'au décès de son père. Cet événement marque une bifurcation dans sa trajectoire de vie : suite à sa disparition, sa mère, ses frères et ses sœurs les chassent du terrain familial. Pour éviter la rue, elle squatte avec ses enfants un bâtiment abandonné à Papeete, pendant deux années. Les autorités sont informées de leur situation et la famille se voit alors attribuer un logement social.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Ces formes d'« errance familiale », avec des trajectoires de transfert successifs dans des foyers différents sont fréquentes dans l'échantillon. Un exemple typique est celui des enfants dont les parents *fa'a'amu* décèdent. Dans cette situation, l'enfant confié retourne régulièrement auprès de ses parents biologiques. Lorsque le retour se passe mal, il est alors parfois confié ailleurs, dans la famille proche ou élargie, changeant parfois de foyer de résidence à plusieurs reprises. Pour plusieurs personnes enquêtées, cette errance s'est prolongée à l'adolescence, voire à l'âge adulte et s'est traduite par des passages plus ou moins long à la rue.

3.2. Les enfants placés

Bien que moins fréquent, le cas des enfants placés ou anciennement placés constitue aussi une figure typique de l'errance, sur le *Fenua*. L'éloignement institutionnel, malgré les efforts engagés afin de maintenir les liens familiaux¹⁴, tend à les distendre durablement. Les parcours de placement sont souvent chaotiques : des enfants changent de structure, au gré des nécessités de l'accompagnement spécialisé, et le terme de la prise en charge, à la majorité, est souvent abrupt et mal accompagné.

L'analyse des données semble dégager temps typiques des parcours de ces « *enfants institutions* » :

1. L'identification des problèmes familiaux et le placement judiciaire en structure ou en famille d'accueil ;
2. La construction d'un parcours institutionnel, plus ou moins long ;
3. La fin de l'accompagnement et le départ de la structure, à la majorité, qui débouche souvent sur une mise à la rue.

Les enfants placés parcourent une, deux, ou l'ensemble de ces étapes selon leur situation. Par ailleurs, le parcours institutionnel (2.) est souvent jalonné de fugues, avec souvent une alternance de passages à la rue et de séjours en foyer ou en famille d'accueil, voire un retour dans le milieu familial d'origine. Dans les entretiens, il apparaît que 20% des personnes interrogées ont été placées, enfant, en famille d'accueil.

¹⁴ Notons que le maintien catégorique des liens familiaux, un pilier des politiques sociales, est aujourd'hui sous le feu de critiques circonstanciées qui plaident pour les bénéfices d'une rupture totale, d'avec le milieu familial, dans certains cas (notamment les abus sexuels).

T. originaire de Tahiti, rencontrée aux abords de la cathédrale de Papeete, est âgée d'une quarantaine d'années. Les violences conjugales répétées entre ses parents et les conditions de vie chez sa tante l'ont conduite à être placée en structures à l'adolescence : « à 14 ans, on m'a muté à FAE (*silence*) normalement tu restes 3 mois là-bas. En 2 mois, je crois j'ai fait plein de conneries là-bas (*silence*) on m'a emmenée à Bon pasteur, mais comme là au Bon pasteur, j'allais avoir pei 16 ans, j'avais, 15 ans, non 14 ans, j'allais avoir 15 ans et ils m'ont dit après, ils vont me descendre en bas à TE ARATA, non TE ARATIA, comme j'avais 15 ans, je suis descendu en bas à TE ARATIA. Là-bas c'est pire. Je n'écoutais jamais les sœurs, comme c'est un foyer de bonnes sœurs. On m'a emmené à TI AI NUI HERE à Paea. »

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens et extrait d'entretien)

On voit que T. suit un parcours institutionnel organisé, en passant d'une structure à l'autre selon son âge – du Centre d'accueil de l'enfant au Bon pasteur. A la majorité, les jeunes peuvent intégrer un foyer pour adulte, ou une structure d'hébergement. Ces prises en charge institutionnelles sur le temps long obèrent les processus d'intégration sociale par le travail et l'accès au logement.

Enfin, pour les enfants dont le parcours institutionnel se prolonge, la majorité constitue un moment-charnière, où les possibilités de prise en charge se tarissent brutalement. Dans certains cas, ils se retrouvent alors à la rue. C'est le cas de G.T. originaire de Tahiti et âgé aujourd'hui d'une trentaine d'années :

G.T. rencontré aux abords d'un centre d'accueil de jour, est originaire de Tahiti. Lui et son petit frère avaient été placés en structure d'accueil, enfant, pour cause de maltraitances parentales. G.T. sera placé dans un centre spécialisé, du fait de son comportement. Il fugue et se trouve à la rue, sans solution d'hébergement dans le milieu familial. Son jeune frère le rejoint plus tard, après avoir lui aussi fugué.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Globalement, le passage de l'institution à la rue intervient de deux manières : par la fugue, d'une part, et par l'interruption du suivi institutionnel à la majorité, d'autre part.

Les « fugueurs » expliquent leur départ par les conditions de vie et d'accueil, en institution, et la souffrance liée à l'éloignement des parents, parfois eux-mêmes en situation d'errance (ce qui a pu motiver le placement au premier chef) :

T.S. rencontrée aux abords de la boutique « essor » est âgée d'une soixantaine d'années. Son fils a fugué du foyer d'accueil car il s'y sentait mal. Selon T.S. « mon fils avait fugué du foyer (...) où il a été mis, placé par le juge des enfants. Il a fugué tellement de fois, ça je ne peux pas le dire, mais je l'ai retrouvé dévêtu tout sale, un vrai vagabond, un vrai délinquant et j'en ai tellement, j'étais tellement fâchée. »

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens et extrait d'entretien)

L'éviction du suivi institutionnel, à la majorité, peut quant à elle produire des effets délétères. Lorsque aucune offre d'hébergement en structure d'accueil n'est possible, alors la rue peut être la seule alternative :

M.T. rencontrée au niveau de la Mairie de Papeete est âgée d'une trentaine d'années. Elle a dû quitter le centre dans lequel elle résidait depuis l'adolescence lorsqu'elle a atteint la majorité. À sa sortie, elle n'avait d'autres choix que de regagner le domicile familial. Mais, les relations qui

étaient déjà conflictuelles lorsqu'elle était jeune se sont aggravées et elle a dû quitter le domicile familial et s'est retrouvée dans les rues de Papeete, vivant de la manche et de la prostitution.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

3.3 Tensions familiales et mobilités entre la rue et le *feti'i*

La rue comme refuge

L'analyse des récits de vie montre que la rue, loin d'être perçue comme un espace risqué, est très souvent d'abord envisagée par les personnes sans domicile fixe comme un « refuge ». En effet, la mise à la rue permet de mettre à distance la parentèle, le plus souvent sans rompre complètement les liens, et de réguler ainsi des tensions trop vives au sein du cadre familial. Lorsque ces tensions sont trop fréquentes et trop intenses, des membres du foyer, souvent en position dominée ou de victimes, peuvent ainsi envisager la mise à la rue comme une échappatoire afin de reprendre la main sur leur propre existence – de se construire une « *vie à eux* »¹⁵ :

« la famille F. Le couple vit entre la famille de Outumaoro et les rues de Papeete. Leur situation précaire ne favorise guère des relations satisfaisantes avec la famille (frères et sœurs). Après des accrochages avec un des membres de sa famille, on les retrouve en ville (...) »

(Extrait du rapport d'activité du Club de Prévention, 1999).

Ce type de tensions peut d'ailleurs conduire à des formes d'errance familiale, entre différents foyers, préalables à l'arrivée à la rue :

D.P. est originaire des Australes. Il est l'aîné d'une fratrie de 13 enfants. Il est issu d'une relation incestueuse, sa mère étant la nièce adoptive de son oncle, le frère de son père. D.P. est issu du premier lit de sa mère, laquelle a eu d'autres enfants de deux lits différents. Tous habitaient sur le terrain de son père à Moorea, lequel acceptait la présence de tous les enfants de sa nièce (son ex-conjointe). La cohabitation était difficile, notamment entre sa mère, ses nouveaux conjoints et son père. Plus tard, D.P. a quitté Moorea pour rejoindre son épouse à Tahiti. Ils se sont séparés et il s'est trouvé à la rue.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

La vie à la rue s'accompagne souvent de retours plus ou moins réguliers dans la famille. Comme l'illustre la grande majorité des témoignages. Ainsi celui de M.F., rencontré dans un centre d'accueil, âgé d'une quarantaine d'années et originaire de Tahiti :

« A 30 ans, **des fois je vais dans la rue des fois je rentre**. Après, arrivé à 2009, c'est là que je viens dans la rue (...). Parce que j'avais des problèmes dans le quartier, un problème avec des autres familles là. Ils viennent m'emmerder, après ils m'ont porté plainte et j'ai été au tribunal après en 2012. Mais... ça a commencé en 2009 ».

(Extrait d'entretien)

Du point de vue des familles « accueillantes », ces aller-retours peuvent concerner plusieurs parents, auxquels il faut trouver une place au moins temporaire :

R.S. rencontrée dans un centre d'accueil, âgée d'une quarantaine d'années et originaire de Pirae raconte ainsi : « Je me suis installée avec lui [le père de ses enfants] en 2001, ça s'est très bien passé. Et vu qu'il y avait d'autres frères et sœurs qui vivaient dans cette maison familiale, tout

¹⁵ Ces histoires figurent dans les rapports d'activité du Club de Prévention Spécialisée entre 1998 et 2015

était bien. Et au fil du temps, il y a eu des hauts et des bas. Pour dire que voilà quoi. Il y a eu des grosses bagarres dans la maison. Comme il n'y a pas d'ententes côté... C'est très difficile à expliquer, parce que c'est une famille qui a été adoptée par leur grand-père. Mais bon, comme on a aussi des soucis conjugaux, parce que ça a touché aussi nous deux, côté vol et tout ça. Comme eux ils aiment toucher nos affaires dans la chambre et tout ça. En ce temps, la mère du papa de mes enfants et qu'elle vivait toujours, je travaillais avec elle en tant que couturière. Et quand elle est morte, on était obligé de se démerder, de se débrouiller pour s'en sortir. On ne veut pas trop préoccuper le papa, le père du papa de mes enfants. Et comme il a des sœurs qui ont aussi des difficultés par ailleurs. Ah, **à chaque fois qu'ils ont des problèmes, ils viennent nous voir, moi et le papa de mes enfants. On les recrute tous dans notre chambre.** Voilà c'est comme ça qu'on s'arrange. »

(Extrait d'entretien).

La rue s'avère ainsi un lieu où les personnes peuvent construire un espace « en propre » et s'émanciper partiellement de la famille. Cependant, cette émancipation est toujours partielle, et les liens de parenté sont réactivés régulièrement, les réseaux d'obligation familiaux permettant aux personnes en errance d'être accueillies temporairement par des parents et les amenant à faire acte de présence au moment d'événements familiaux importants. De ce point de vue, la rue permet une mise à distance qui autorise à gérer autrement les liens familiaux – y compris leur conflictualité –, en échappant à l'immédiateté de la cohabitation, sans pour autant jamais les rompre.

La rue apparaît également comme un lieu de régulation des tensions familiales dans les îles, du point de vue des familles des personnes en errance. C'est le cas à Taha'a. Selon les familles interrogées, la mise à la rue peut prendre la forme d'un châtement légitime ou être le symptôme de dysfonctionnement au sein de la maison familiale.

Dans le premier cas, il s'agit souvent d'un enfant, généralement un garçon, est puni par ses parents, souvent le père, pour avoir désobéi. Dans ce cas, l'enfant est « chassé » de la maison familiale. Il erre ainsi dans le district durant quelques jours avant de regagner la maison familiale pour s'excuser ou le temps que sa famille l'autorise à réintégrer le domicile. La désobéissance prend souvent la forme d'une relation amoureuse avec un consanguin ou une attitude rebelle face aux parents. Dans ces deux cas, la mise à la rue constitue une alternative à un châtement plus lourd. Dans ce type de situation, l'opprobre est public, et tout un chacun semble connaître et comprendre la situation et sa signification.

Lorsque le départ est volontaire, causé par des problèmes au sein de la maison familiale, les parents récupèrent généralement la personne et l'obligent à réintégrer le domicile en usant le cas échéant d'une coercition physique. En effet, sa présence à la rue peut être interprétée par le voisinage comme marquant, précisément, l'existence d'une famille dysfonctionnelle et laisse supposer l'existence de violences physiques, portant l'opprobre sur le foyer.

A Papeete, certaines familles interrogées dans les résidences sociales du quartier de la Mission mentionnent elles aussi le comportement de certains parents comme motif à leur expulsion du logement. La temporalité de ce processus témoigne sans doute de la force des liens familiaux : il faut en effet que les infractions aux normes de la vie collective soient répétées, graves et durable avant de voir une personne mise à la porte du foyer.

Ainsi R.P, qui réside chez son conjoint, avec lequel elle vit depuis une dizaine d'années. Dans l'appartement où le couple réside ils cohabitaient avec sa belle-famille et, parmi ces parents, le grand-frère de son *tane*. Celui-ci avait un comportement violent envers sa propre mère - la belle-mère de R.P. Excédée par la situation, R.P envisageait depuis cinq ans de quitter le foyer, ne supportant plus ce comportement et face à la passivité des membres de sa belle-famille. Son

conjoint a finalement fini par mettre son grand-frère à la porte *manu militari*. Le récit de R.P. témoigne de l'ampleur des tensions préalables à cette expulsion :

« Te fa'ao pai (introduire) à toi dans le truc, il est en train de faire chier sa maman tous les jours et moi je suis là pour dire non, tu arrêtes stop, il ne faut pas que tu sois comme ça, c'est quand même ta mère, c'est grâce à elle que tu es ici dans ce monde, et lui il n'aime pas ces trucs-là, « laisse-moi, j'ai envie de dire des trucs sur ma maman » tu vois c'est ce truc. Après lui il ramène le truc sur moi, il me traitait de salope. Après 3 ans, après mon mari, parce qu'il me voyait aussi protéger la maman, ce n'est pas une vie quoi, pas du tout une vie. Alors lui il a tapé son frère, il l'a balancé sur la terrasse du salon jusqu'à la terrasse et ce jour-là, il avait ramassé tous ses matelas, tous ses linges, il a tout foutu sur la route. Et là, il n'a pas arrêté de rosser son frère ce soir-là, c'était un soir et il l'a foutu dehors, parce que c'est lui qui l'a foutu dehors. Quand on va quelque part, pour elle il faut qu'on revienne vite quand lui il va boire. C'est toujours à la maison qu'il ramène. Il va boire avec ses collègues, mais il fout la merde à la maison. Je ne sais pas pourquoi. Voilà, il a envie de foutre la merde. Il revient, il dit des gros mots, on est en train de dormir, on ne l'embête pas, il revient il nous gueule dessus, il crie dans la maison, il dit des gros mots pour moi, pour sa maman, pour tout le monde quoi ».

(Extrait d'entretien)

Une fois les personnes à la rue, que ce soit ou non à l'initiative de la famille, nombre d'entre elles ne sont plus les bienvenues dans le foyer, même pour un séjour provisoire.

Le retour dans les îles

Le « retour dans les îles » est un projet éducatif proposé par les éducateurs de rue aux personnes en situation d'errance qui disposeraient, en tant que cohéritiers, d'un terrain familial (*fenua feiti'i*) hors de Tahiti et qui rencontrent des difficultés à s'insérer durablement dans le tissu économique de l'île capitale. Ces retours dans les îles sont pensés et mis en œuvre dans le cadre de l'action publique. Ils sont donc à dissocier des allers et retours entre Tahiti et les îles réalisés à l'initiative des personnes elles-mêmes qui, parfois, quittent Tahiti pour des périodes de travail dans les îles, souvent au noir, dans la petite hôtellerie ou la restauration, par exemple, en vue d'accumuler un pécule avant de retourner à la rue. L'analyse des dossiers individuels des personnes suivies par Te Torea indique que cette solution est systématiquement proposée aux personnes à la rue dès lors qu'elles démontrent, par des actes notariés, l'existence d'un terrain familial exploitable. Sur 265 dossiers individuels consultés, 49 projets de retour dans les îles (18,5%) ont ainsi été mis en place en faveur des personnes par les équipes éducatives, sans que les dossiers ne fournissent d'information quant aux résultats en matière de réinsertion.

L'enquête montre que certaines personnes qui ont bénéficié d'un tel projet sont encore dans à la rue. Deux explications peuvent être avancées à cet égard :

1. Comme nous l'avons évoqué, certaines personnes développent une appétence pour l'errance, comme mode de vie, et ont organisé leur existence selon les normes et les valeurs correspondantes. Pour certaines personnes, la rue constitue un espace de vie précaire mais aussi un espace de liberté, où elles peuvent se construire selon leurs propres termes, à distance de la famille (voir aussi : Serra-Mallol, 2008 : 50). Il peut donc y avoir un rapport positif à l'errance ;
2. Le retour a parfois été mal préparé avec les *feti'i* résidant sur place, ce qui entraîne souvent des conflits autour de l'usage des terres. En effet, les personnes pensent parfois que l'existence d'un lien de filiation avec des *feti'i* présents sur place à permettre l'usage et l'exploitation d'une parcelle. Or, l'absence, plus elle est longue, justifie l'exclusion

du droit d'usage, voire du droit d'héritage, dans la coutume. Il est donc difficile de s'installer, durablement.

3.4 Rupture conjugale et instabilité familiale

Au sein des familles cohabitantes, sur le modèle résidentiel de la « maison familiale » (Ottino 1970), la mise en couple se traduit par l'intégration du conjoint ou de la conjointe au sein du foyer. Pour un couple avec enfants, lorsqu'une séparation survient, surtout quand elle est liée à des violences, c'est le plus souvent l'homme qui est amené à quitter le domicile. Débute alors une trajectoire d'errance résidentielle qui peut se conclure par une mise à la rue, lorsque toutes les possibilités d'hébergement auprès des *feti'i* sont épuisées. Le parent en errance, souvent le père, rend le plus souvent régulièrement visite à ses enfants. La présence d'enfants et le souhait de leur rendre visite induisent des allers et retours entre la rue et le domicile familial par le père de famille. Cette situation organise alors les mobilités en structurant et en installant dans la durée les aller-retours :

M.F. rencontré dans un centre d'accueil, est âgé d'une quarantaine d'années. Il a été incarcéré pour violences conjugales. A sa sortie de prison, il a intégré un centre d'accueil avant de se retrouver à la rue. Il est célibataire et a deux enfants. Ces derniers sont à la charge de leur mère et vivent avec elle. M.F. entretient de mauvaises relations avec son ex-conjointe, contrairement à ses enfants avec lesquels, selon ses dires, les relations « sont saines ». Les rencontres avec ses enfants mises en place par la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) sous le régime des « visites médiatisées » lui permettent de rentrer, régulièrement, dans son ancien domicile et d'échapper momentanément à la rue.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Suite à la séparation du couple, les enfants peuvent également se trouver dans une position très instable au sein de la famille, en particulier au moment de la remise en couple des parents. Ils circulent alors souvent au sein de la parentèle. Pour les enfants devenus indésirables après la séparation de leurs parents, la rue peut alors s'imposer comme ultime alternative :

V.M. rencontré dans un centre d'accueil, âgé d'une trentaine d'années et qui vit dans les rues de Papeete depuis l'âge de 18 ans raconte : « Question familiale seulement on ne s'entend pas bien. Ben ensuite, c'est moi qui suis sorti de la maison ce n'est pas ma famille, c'est moi-même. Mes parents sont divorcés, alors j'ai décidé de sortir dans la rue. Donc mes deux sœurs aussi elles sont ici dans la rue comme nous. Ben après le temps que je vis dans la rue, j'ai essayé de trouver du travail aussi. (...) Je prends des nouvelles de mon père quand même. On dirait mon père, il a changé, comme ma belle-mère a changé mon père, alors laisse sinon je vais me disputer avec. Alors je vais voir ma mère quand j'ai besoin de quelque chose. Ah non, ma mère elle est bien, elle me soutient dans mon travail. Le problème c'est son tane [son homme], son nouveau.

(Extrait d'entretien)

3.5 Solidarités au sein du *feti'i* et circulations familiales

Le manque ou l'absence de ressources peuvent expliquer certains retours au sein de la famille. Ces retours sont temporaires et peuvent être initiés par la famille ou par la personne à la rue. Lorsque le retour est décidé par la famille, c'est souvent dans la mesure où le parent en errance peut rendre service au sein du foyer. C'est souvent les personnes âgées qui se chargent de garder les enfants :

T.U. originaire de Moorea, rencontrée à plusieurs reprises dans les jardins de Paofai, est âgée d'une soixantaine d'années. Elle est divorcée et a eu deux enfants, dont un est décédé. Depuis qu'elle a déclenché ses droits à la retraite, sa fille et son gendre l'ont prise chez eux. Elle garde sa petite fille et aide le couple à payer les factures et le loyer. T.U. voudrait faire des économies pour accéder à un logement autonome. Cet arrangement familial ne lui permettant pas d'atteindre ses objectifs, elle a préféré retourner à la rue et intégrer un centre d'accueil pour pouvoir mettre de l'argent de côté sur sa pension et réaliser son projet.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Comme l'illustre cet exemple, les personnes en situation d'errance et sans emploi semblent être davantage sollicitées en matière de garde d'enfants :

T.M. est originaire de Tahiti et est âgée d'une vingtaine d'années. Dans son dossier individuel il est mentionné qu'entre 2015 et 2020, elle quittait régulièrement le domicile familial et dormait à la rue, lorsqu'elle était en conflit avec son père. C'est d'ailleurs lui qui l'a mise à la porte la première fois qu'elle s'est trouvée à la rue, alors qu'elle était jeune majeure. En 2020, alors qu'elle résidait au CHU, son père est venu la récupérer pour « *garder sa petite-sœur qui était malade.* »

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens et d'un dossier de suivi individuel)

Du point de vue de la famille, les *feti'i* en situation d'errance sont disponibles et mobilisables pour prendre soin d'un parent vulnérable, personne âgée, malade ou enfant. Les obligations qui caractérisent les liens familiaux ne semblent ainsi pas être rompues par la situation d'errance. Elles peuvent être mobilisées en cas de besoin, pour pallier des situations particulières.

L'exemple de T.M. montre que cette sollicitation ne suit pas forcément une logique ascendante (des enfants vers les parents). En effet, les enfants peuvent aussi bien être sollicités par leurs parents à des fins de service. Reste que la sollicitation d'un ascendant par ses descendants constitue la situation dominante. Les personnes âgées semblent en effet tenir une place particulière dans les solidarités familiales, lorsqu'il s'agit de rendre service aux enfants et/ou petits-enfants. Ces positionnements questionnent la place qu'elles occupent, en général, au sein de leur famille. On peut ainsi se demander si ce traitement est propre à la société polynésienne.

Les travaux menés par Douglas Oliver (2002) sur les âges de la vie offrent un éclairage sur les positions aînées et cadettes dans la famille. D. Oliver analyse la vieillesse à Tahiti et soutient que les personnes âgées ne font pas l'objet d'un respect particulier. Au contraire, elles sont souvent abandonnées ou font l'objet de moqueries par les proches : « *l'une des pratiques les plus étranges est le manque de respect (des Tahitiens) qu'ils affichent envers la vieillesse. Les gens âgés sont mis à l'écart et on ne leur accord que peu d'attention, voire même aucune.* » (Oliver, 2002 : 104). Ce constat se vérifie sur le terrain. En effet, les personnes âgées à la rue ne trouvent de place dans les relations familiales que dans la mesure où elles sont aptes à rendre service, manifestant ainsi leur utilité sociale. L'observation suivante a été recueillie dans les rues de Papeete :

Deux jeunes interpellent un vieil homme, qui vit à la rue depuis de nombreuses années. Le groupe s'absente, puis revient une demi-heure plus tard. Il apparaît dans la conversation, lorsque nous lui posons la question, que ce sont ses petits-enfants. Le vieil homme nous explique qu'il a aidé ses *mo'otua* en leur donnant de l'argent. Il vient de percevoir le versement mensuel de sa retraite et ils se sont rendus ensemble au distributeur automatique pour retirer 20 000. Il s'agit manifestement d'une situation ordinaire qui se répète tous les mois.

(Reconstitution biographique à partir d'observations directes sur le terrain)

Ainsi, l'errance ne rompt pas les transactions de biens et de service au sein de la parenté. Contrairement là encore aux situations décrites en métropole, l'errance ne constitue pas une rupture avec le milieu familial.

Réciproquement, lorsque c'est la personne à la rue qui prend l'initiative d'intégrer ou de réintégrer le domicile de parents, c'est souvent pour des raisons financières : il s'agit alors de se « refaire » avant une nouvelle étape d'errance.

3.6 Sortie de l'errance et maintien des « sociabilités de rue »

Une autre forme de mobilité entre la famille et la rue a trait, pour des personnes s'étant stabilisées dans le cadre familial ou à la faveur de l'accession à un domicile autonome, dans le contexte le plus souvent d'un suivi social, au désir d'entretenir les sociabilités développées lors de la période d'errance ou de retrouver ponctuellement le style de vie afférent. Il n'est pas rare ainsi de voir des personnes anciennement en errance opérer des retours occasionnels pour rendre visite à des amis et/ou pour passer quelques nuits auprès d'eux. Ces épisodes sont généralement courts. Ces retours, mêmes épisodiques, soulignent cependant l'importance des liens noués dans le cadre de l'épreuve commune de l'errance, et des relations qu'entretiennent certaines personnes « stabilisées », avec celles qui sont encore à la rue :

H.H. originaire des Australes, rencontré aux alentours du parc Bougainville, est âgé d'une cinquantaine d'années. Depuis qu'il a trouvé un emploi, il loue une chambre dans la maison de la mère de son ex-épouse. Il lui arrive de passer quelques nuits dans les rues, lorsqu'il est en congé ou durant le week-end : « là, je suis en congé. Je viens voir les copains. Des fois je dors avec eux à côté de la Cathédrale »

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens et extrait d'entretien)

Ainsi, on peut analyser l'errance au regard de ces relations complexes, avec la famille et les pairs à la rue. La stabilisation hors de la rue ou l'installation dans l'errance sont alors à comprendre dans le cadre de l'équilibre subtil qui s'installe dans ce jeu relationnel, qui pousse les personnes à s'ancrer dans l'un ou l'autre de ces espaces, sans toutefois renoncer à l'autre.

Ces différentes observations montrent à quel point les circulations entre la rue et la famille sont complexes et multifformes. Elles sont toujours liées à des situations conflictuelles qui amènent certains foyers à évincer un ou plusieurs de leurs membres du domicile, ou qui amènent des individus à se mettre à la rue pour échapper aux tensions au sein du logement, sans qu'il n'y ait jamais rupture totale. Cela donne lieu à des mobilités entre la rue et la famille plus ou moins diverses (retour dans différentes branches de la famille), fréquentes, et durables (séjours plus ou moins longs). Par ailleurs, cette analyse remet ainsi en question les travaux sur les conditions de vie des sans domicile fixe de Papeete, menés par Christophe Serra-Mallol selon lesquels les personnes à la rue ont peu de contacts avec d'autres personnes, notamment la famille (Serra-Mallol, 2008 : 15).

3.7 Maladies psychiatriques, errance et lien familial

En 1998, le club de prévention spécialisée recensait des personnes qui s'étaient durablement installées à la rue, la majorité d'entre elles sortant de l'hôpital psychiatrique Vaiami. En octobre 2015, le collectif Te Ta'i Vevo publiait un rapport sur les personnes en situation d'errance à Tahiti. Ce rapport faisait le point sur les profils des personnes à la rue (y compris leur milieu familial), les problématiques générées par l'errance ainsi que sur les structures existantes et leur

capacité d'accueil. Le rapport mettait le doigt, à cette occasion, sur la question des affections mentales au sein de ces populations.

D'une part, les pathologies psychiatriques peuvent déboucher sur des situations d'errance. D'autre part, les conditions de vie à la rue et les pratiques associées – addictions, violences, etc. – sont elles-mêmes pathogènes. Le rapport soulignait le délitement des liens familiaux généré par ce type d'affection. L'enquête a confirmé les constats portés dans ce rapport.

L'atteinte du lien familial peut prendre trois formes :

Absence de prise en charge institutionnelle et désarroi des familles

Le rapport pointait déjà l'insuffisance en matière d'urgence psychiatrique et l'absence de prise en charge spécialisée des personnes à la rue présentant des troubles psychiatriques¹⁶. Cette faiblesse se couple aux difficultés rencontrées par les familles pour gérer ce type de pathologie, renforcée par l'absence de prise en charge. L'impossibilité de s'inscrire dans un parcours de soin et le désarroi des familles conduit fréquemment à l'errance :

A.T. rencontré à Fare Ute, originaire des Tuamotu, est âgée d'une trentaine d'années. Son parcours médical et ses nombreux placements en foyer d'accueil avant son entrée dans l'errance ont eu un impact important sur sa santé mentale. Ses troubles se sont aggravés par la rudesse des conditions de vie à la rue :

« J'ai un lourd parcours, mais ça m'a renforcé. Je ne vois pas ma vie comme une vie triste, je vois plutôt ma vie bousculée. Tu vois y a du punch dans ma vie, ça bouge tout le temps. On ne va pas dire qu'on est si malheureux, je ne trouve pas. **Je trouve que tous ces durs moments que j'ai passé dans ma vie, m'a renforcé, m'a appris la dure réalité de la vie. En plus, à chaque étape j'étais toujours toute seule. C'est pour ça après, psychologiquement ça m'a touché, j'en ai même des dégradations psychologiques à cause de toute cette vie que j'ai mené, tu vois, ça me perturbe, ça me fait rester toute seule dans mon coin à chaque. Ça me fait renfermer.** Des fois mon tane il ne sait pas des fois ce que j'ai, des fois le matin *eure* (insulte) qu'est-ce que t'as. Suis nerveuse, je vais dans le coin je reste comme ça toute seule et je peux rester du matin jusqu'au soir comme ça. Et des fois Cédric, il ne comprend pas. *Eure* tu dois aller à l'hôpital vas te faire soigner, vas manger le *ra'au* (médicament, remède) je ne sais pas, ne reste pas comme ça. Ta gueule je ne veux pas aller manger le *ra'au* (médicament, remède) et plus il me dit ça, plus ça m'énerve, parce que moi je ne me trouve pas malade, à chaque fois que je vais voir un psy, il me dit que je ne suis pas malade, je suis juste dépression et cette dépression là à chaque fois elle me quitte, elle revient. Et après, je m'enferme, je reste toute seule dans mon coin comme hier, je suis restée dans un coin toute la journée, je reste comme ça, 11h je me lève, heureusement que j'ai eu un creux, je suis partie, quand je suis revenue, il avait fini son travail ».

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens et extrait d'entretien)

Dans le dossier individuel de K.R. en 2007, on retrouve une note d'information sur les raisons de sa présence à la rue. L'oncle de K.R vit sur Puurai et héberge K.R. L'oncle « arrive encore à vivre avec lui. Mais en période de crise (de K.R), impossible de le garder à la maison, car lui-même (l'oncle) accueille des personnes à la maison. Alors, dans ces cas-là, il demande à R. de partir de la maison ». (Extrait d'un dossier individuel)

Excédées par les comportements de leurs parents porteurs de troubles psychologiques ou psychiatriques et dans le désarroi, certaines familles deviennent maltraitantes. Une mise à la porte ou encore une intégration en centre d'accueil spécialisé apparaissent alors comme une solution.

¹⁶ Rapport du collectif Te Ta'i Vevo, 2015, p39

Errance et liens familiaux

Les personnes en situation d'errance dans les îles sous-le-vent sont porteuses de maladies psychiatriques. Contrairement à Tahiti où ce type de public reste majoritairement au centre-ville de Papeete, à Taha'a, Raiatea et Huahine elles se déplacent constamment. Ce nomadisme explique la difficulté de repérage¹⁷. Ces déplacements intenses permettent aux personnes « de bouger, d'évacuer, sinon ça ne va pas » (Extrait d'entretien). Cependant, cette errance est le plus souvent accompagnée par les familles : les solidarités familiales, vivaces dans les îles, permettent ainsi une errance relativement sécurisée.

A Huahine, on trouve aussi ce type de profils au centre-bourg, à Fare. Elles sont repérables à des troubles du comportement. Par ailleurs, elles consomment souvent du *paka* et de l'alcool dans l'espace public. Malgré la gêne occasionnée (agressions verbales envers les passants ou les commerçants, consommation ostentatoire de produits psychoactifs), elles sont tolérées, là encore du fait des appuis familiaux et de la densité des réseaux d'interconnaissance qui les protègent. Il n'est pas rare ainsi de voir un *feti'i* réparer les dégâts causés dans un commerce par un parent en errance.

Derrière la solidarité familiale pointée ainsi, sans doute, le soulagement de ne pas avoir à gérer ces personnes au domicile. Ainsi, le soin et la protection qui leur sont apportés ont sans doute aussi vocation à leur permettre de rester dehors, afin qu'elles n'aient pas à réintégrer la maison.

Violences familiales et morbidité suicidaire

On observe fréquemment des comportements suicidaires dans le contexte des situations d'errance. Parmi les personnes interrogées, 19 sont connues des équipes éducatives pour avoir attenté à leur jour. Parmi elles, 15 sont des femmes. La majorité des premières tentatives trouve son origine dans des agressions sexuelles (viol) au sein de la famille (pour les femmes) ou dans un contexte carcéral (pour les hommes). Une minorité des suicidants relève de troubles mentaux préalables au passage à l'acte. Pour les tentatives de suicides associées à des violences intra-familiales, ces dernières agissent souvent comme un déclencheur : la prise en charge institutionnelle conduit alors à un diagnostic du cadre familial et au dévoilement des violences. Dans de nombreux cas, cela conduit au départ volontaire ou forcé de la victime, qu'on lui reproche le délitement du lien familial, au regard notamment de l'incarcération de l'auteur, ou qu'elle estime sa famille coupable de négligence, pour ne pas l'avoir protégée :

M. M. a été abusée sexuellement par son grand-père *fa'a'amu* lorsqu'elle était âgée de 8 ans. Les faits se sont déroulés dans les îles sous le vent. Sa grand-mère qui était informée de cette situation l'a éloignée de l'île pour l'installer chez un parent biologique, à Tahiti, afin de la protéger. A 11 ans, elle fugue pour se mettre en couple avec un jeune homme. Elle vivra dans la maison de sa belle-famille et sera alors victime de violences conjugales. Adolescente, elle donnera naissance à un enfant. Dépassée par les violences au sein de sa belle-famille, elle décide de fuir, avec son enfant. Sans point de chute, elle atterrit à la rue.

Elle raconte : « quand on m'a violée, à 8 ans, je n'avais plus une vie à moi. Ça s'est fait plusieurs fois jusqu'à 9 ans et après je suis venue ici à Tahiti. Pour moi des gens comme ça qui m'ont fait

¹⁷ Les déplacements constants des personnes en situation d'errance dans les îles sous-le-vent nous apparaissent comme une nouveauté. En effet, nous avons gardé à l'esprit le type de population sans domicile fixe de Tahiti qui se concentrent au centre-ville de Papeete et pensions que cette même logique d'ancrage s'observait dans les îles voisines. Toutefois, les observations sur le terrain nous montreront qu'un autre type d'errance pouvait exister, celle d'un déplacement constant. Pour les habitants des îles, ces mobilités servaient aux personnes à la rue de s'occuper et aux familles d'être moins maltraitées vis-à-vis d'elles.

du mal c'est de leur faire du mal comme moi. J'ai souffert. Pour moi en ce moment, j'ai de la haine pour mes parents. De la haine on peut dire pour Dieu, parce que quand on m'a fait du mal, je l'ai appelé pour m'aider, mais il n'était pas là. On me dit aussi faut pardonner la personne qui m'a fait du mal. **A un moment donné, j'ai pris ma revanche, j'ai coupé la tête de cette personne parce qu'il m'a violée. Mais ça n'a pas été sur lui, j'ai ramené sur moi. J'ai suicidé, j'ai découpé avec le couteau, je voulais finir de moi [elle accompagne les mots de gestes évocateurs].** » Après son entrée en errance, son enfant est placé en foyer d'accueil. M. se met en couple avec T. T., originaire des Tuamotu, bien connu pour sa violence. Entre ses mains, elle sera régulièrement victime de violences conjugales. Ces épisodes sont systématiquement suivis de tentatives de suicide. Ces récidives ont pour but d'obliger T. à rester auprès d'elle et de le culpabiliser des blessures causées par ses coups.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens et extraits d'entretiens)

T.I. a été adoptée par un couple métropolitain à sa naissance. Adolescente, elle subit des viols de la part de son frère adoptif. Après la première agression, elle fait une tentative de suicide, qu'elle réitérera à de nombreuses reprises. A 14 ans, elle tombe enceinte de son agresseur. Elle porte plainte, soutenue par son père adoptif. La mère adoptive prend le parti de son fils et la met à la porte. T.I. rejoint alors sa famille d'origine, dans les îles, pour y poursuivre sa grossesse. Elle donne naissance à l'enfant, qui est récupéré par son père naturel – le frère adoptif incestueux. Ne se sentant pas à sa place dans sa famille « biologique », T.I. quitte le domicile, part pour Tahiti où elle se retrouve à la rue. Là, elle se met en couple avec G., avec qui elle a de nombreuses disputes. A chaque rupture, T.I. fait une tentative de suicide.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

P. est originaire des Tuamotu-Gambiers et a été agressée sexuellement par son père, aujourd'hui incarcéré. P. fait des tentatives de suicide. Prise en charge, elle est placée en centre d'accueil pour mineurs spécialisé, à Tahiti. Lorsqu'elle atteint l'âge de sortie du foyer d'accueil, elle est accueillie chez un *feti'i* mais décide de quitter le foyer pour la rue car elle « *ne voulait pas déranger la famille* ». Elle rentre régulièrement chez elle aux Tuamotu-Gambiers, mais des conflits émergent systématiquement, toujours autour de son histoire d'agressions sexuelles : elle reproche à ses proches de ne pas l'avoir protégée. Suite à ces conflits, elle rentre à Tahiti, où elle se trouve en centre d'hébergement.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Ainsi, la tentative de suicide, fréquence parmi les populations à la rue, apparaît-elle très fortement corrélée à la question des violences sexuelles au sein de la famille. Souvent, elle permet de déconfiner la problématique familiale, en obligeant à l'intervention de tiers et en dévoilant ce faisant la situation de violence, en-dehors du cadre familial. La nature des faits induit une rupture très forte avec la famille et à des formes d'errances spécifiques, où les aller-retours entre la rue et le *feti'i* sont beaucoup moins fréquents. On voit ainsi que la famille, loin de toujours jouer un rôle stabilisateur, peut aussi être vectrice de problématiques spécifiques, qui entretiennent un lien de causalité direct avec la mise à la rue de certains de ses membres.

3.8 Prison et lien familial

L'enquête montre que 7%¹⁸ des cas étudiés (dossiers et personnes interrogées) correspondent à des personnes ont fait l'objet d'une incarcération, au moins une fois dans leur vie. Trois profils

¹⁸ Une vingtaine de personnes interrogées sur 82 ont été incarcérées

se dégagent : 1. Les personnes incarcérées pour des faits de vols, trafic de produits stupéfiants, de violences physiques, conjugales ; et, 2. Celles qui ont fait de la prison pour des faits de violences sexuelles, dans le cadre familial ; et enfin 3. Les personnes cumulant les deux types d'infraction. Enfin, le lien entre incarcération et mise à la rue se joue aussi autour des difficultés de réinsertion en sortie de peine.

Dans le cas 1, les personnes, si elles vivent à la rue, peuvent généralement regagner le domicile familial, de manière temporaire.

Dans les cas 2 et 3, les mesures d'éloignement empêchent généralement la réintégration, même provisoire, d'un foyer familial.

Cas 1 : carrières délinquantes sans violences sexuelles

Certaines personnes ont été incarcérées pour des faits de violences physiques, de vols à répétition ou encore ont été impliquées dans la vente et la consommation de produits stupéfiants (cannabis, *ice* (méthamphétamine)). À leur sortie de prison, elles ont pu regagner le domicile familial. Toutefois, elles n'y sont pas restées très longtemps. Si ces sortants de prison se retrouvent à la rue, c'est notamment parce que leur présence au sein du foyer est vectrice de conflit, ou vécue par elles-mêmes sur le mode du malaise et de la culpabilité. C'est le cas de Y.A, rencontrée aux abords d'un centre d'accueil, originaire de Tahiti et âgée d'une quarantaine d'années :

Y.A. a été incarcérée au centre pénitentiaire de Nuutania pour des faits de violences. Elle y a fait plusieurs séjours. Après sa dernière sortie : « **je suis peut-être retournée à la maison chez mon papa mais je suis vite sortie parce que je voulais m'en sortir par moi et pas par lui.** Et non pas ennuyer toute ma famille autour pour mes problèmes ; parce que c'est moi qui ai choisi, c'est moi qui ai choisi cette vie ! Je me suis toujours mise ça en tête : c'est moi qui ai choisi à avoir tous ces problèmes et donc, il faut que j'arrive à les surmonter et à les assumer par moi-même ». La sortie du foyer pour se rendre dans la rue est un choix, n'ayant aucune autre solution d'hébergement.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens et extrait d'entretien)

Cas 2 et 3 : Carrières délinquantes avec violences sexuelles

Les violences sexuelles entraînent des formes d'exclusion familiale plus radicales. Cette impossibilité s'est traduite par l'absence de visites au parloir, le refus de visites des parents ou encore les mesures d'éloignement prononcés par le Tribunal à leur égard. Ainsi dans l'exemple de M.R, sa famille a refusé de lui rendre visite au parloir du centre carcéral de Nuutania.

M.R. originaire la presqu'île de Tahiti, rencontré au niveau du poste de la police municipale proche du marché de Papeete, est âgé d'une quarantaine d'années. M.R. est célibataire et n'a aucun enfant. Il vivait dans la maison familiale auprès de ses parents, frères et sœurs, neveux et nièces. Il a été jugé puis incarcéré pour des faits d'agressions sexuelles sur un parent mineur. Durant son incarcération, aucun membre de sa famille ne lui a pas rendu visite et à sa sortie, il lui était interdit de retourner au domicile familial où vivait la victime.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Les agresseurs sexuels semblent subir un traitement littéralement différent de celui qui est accordé aux trafiquants de stupéfiants. Le caractère sexuel tient ainsi une place importante dans cette mise à distance de la part de la famille à leur égard. La force des liens est ainsi ébranlée. Face à cette situation, la rue apparaît comme le seul espace qui pourrait les accueillir, n'ayant aucune autre solution d'hébergement auprès des *feti'i*. La durée de vie à la rue est dès lors considérée comme longue.

S.T. rencontré dans un centre d'accueil, est originaire des Tuamotu et est âgé d'une cinquantaine d'années. Ses parents sont décédés. Il a été incarcéré pour des faits d'agressions sexuelles sur un parent mineur. **Lors de son incarcération, sa famille a refusé de lui rendre visite. À sa sortie de prison, il décide de vivre dans les rues de Papeete pour trouver un emploi et d'éviter tous contacts avec sa famille.** S.T « *ne souhaite pas que sa famille parle de lui* ».

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens et extrait d'entretien)

Dans cette perspective où le retour au domicile familial est impossible, certaines personnes à la rue, auteurs de violences sexuelles pour lesquelles elles ont été incarcérées, disent à leur sortie de prison avoir préféré y rester. C'est le cas de R.D.

R.D. rencontré dans un centre d'hébergement, est originaire de Tahiti et est âgé d'une soixantaine d'années. Il a été incarcéré pour des faits de violences sexuelles sur mineurs. Sa « bonne conduite » a écourté sa peine de prison. Il a décidé de rompre tous les liens avec sa famille et voulait se faire oublier d'elle. Il ne savait pas où aller à sa sortie de prison et s'était habitué au monde carcéral et voulait y rester. **Il a refusé qu'on lui réduise sa peine de prison.** À sa sortie de prison, il a vécu dans les rues plusieurs années avant d'intégrer un centre d'hébergement.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est généralement compromise pour les sortants de prison. Les difficultés de la réinsertion induisent un risque accru d'entrée (ou de retour) en errance.

V. rencontré dans un centre d'accueil, originaire de Tahiti et âgé d'une trentaine d'années rencontre des difficultés en matière de recherche d'emploi. Selon lui « Ça ne sert à rien parce que si tu vas en prison après tu vas travailler et **après on te dit « ah non on ne te prend pas c'est tâché ton casier »**. Alors c'est mieux quand ce n'est pas tâché ».

(Extrait d'entretien)

C'est également le cas de J., un jeune homme âgé d'une vingtaine d'années et rencontré dans un centre d'hébergement, « je cherche un travail pour payer un avocat, par ce que ce n'est pas facile pour moi, **parce que faire de la prison pour quelque chose que vous avez fait, pour tel fait, médicalement, le fait que vous avez. Ce n'est pas facile.** »

(Extrait d'entretien)

La relation entre incarcération et errance est d'autant plus forte que le parcours carcéral suscite fréquemment des formes d'opprobre sociale au sein de la famille, qui rendent d'autant plus difficile l'accueil dans le cadre du *feti'i*.

3.9 Les enfants de la rue

L'analyse des dossiers individuels met en évidence la présence d'enfants à la rue, le plus souvent avec leurs parents. Ces enfants sont quasi-systématiquement présents avec leurs parents. La question des mobilités rue-*feti'i* se pose alors différemment :

H.T. rencontrée à Fare Ute est originaire de la presqu'île de Tahiti. Elle est âgée d'une cinquantaine d'années. Elle a toujours vécu à la rue, à Papeete. Ses parents vendaient des couronnes de fleurs au marché de Papeete. Sa mère, en plus de la vente des couronnes, travaillait dans un restaurant. Après avoir débauché, elle rejoignait mari et enfants pour dormir sur le perron d'une boutique.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Ainsi aussi d'un père et de ses cinq enfants, originaires des Australes, qui ont vécu à la rue pendant plusieurs années. Les enfants, retirés à la garde de leurs parents par les services sociaux, avaient vécu une errance de foyer en foyer ; le père avait fini par être expulsé du domicile par la mère, et avait rejoints ses enfants à Papeete. Certains d'entre eux ont fait la navette, oscillant entre des périodes hors la rue, et des retours en errance. D'autres paraissent aujourd'hui dans des processus d'insertion. Le père, lui, est décédé à la rue.

Si la rue peut ainsi s'imposer comme un espace de vie exclusif, d'autres enfants vivent à la rue de façon plus intermittente :

T.F. rencontrée aux abords du Centre de Jour, est originaire des îles Australes et est âgée d'une trentaine d'années. Elle raconte : « Ben du coup avant qu'on vienne ici pour l'école, on vivait à Raivavae chez mes parents, mes grands-parents, chez les parents de ma maman dans la maison de mes grands-parents, nous tous mes frères et sœurs. (...) Ben moi d'après ce que j'ai su, pendant notre histoire d'enfance, à 9 ans j'ai... je suis sortie de la rue, ça veut dire que ma maman nous a eus, comme on est 6, de moi à la 5ème avant la 6ème quoi. De la 5ème on a grandi dans la rue du coup moi quand j'ai atteint mes 9 ans dans la rue ben c'est là qu'on a décidé que mes parents, enfin ma maman voulait qu'on rentre chez ma grand-mère et mon grand-père dans les îles, dans les Australes. Ben du coup on est rentré là-bas. Tu imagines de 9 ans... jusqu'à 9 ans les affaires sociales, regarde-moi j'avais 9 ans quand je suis sortie de la rue (...). De 0 ans à 9 ans dans la rue, bin je comprends les choses. »

(Extrait d'entretien)

En réalité, T.F et sa fratrie vivaient à la rue en semaine. Les parents, dont la famille vivait d'une petite exploitation agricole, disposaient d'un logement à la presqu'île. En-dehors des week-ends, ils restaient sur la ville afin d'écouler la petite production familiale : fruits, légumes, parures végétales. La famille rentrait au domicile le week-end. Cette organisation, dans le cadre d'une économie domestique manifestement fragile, leur permettait d'économiser les coûts et la fatigue de trajets trop fréquents. Plusieurs familles pratiquent ce type d'organisation, passent ainsi une partie de leur temps à la rue afin d'exercer de petites activités économiques et rentrent chez elles les jours de repos.

Ce type de situation constitue un cas limite. La rue est mobilisée dans le cadre d'une stratégie économique qui situe les personnes à la frontière entre errance et sédentarité.

3.10 Le logement social

Les mobilités entre la rue et la famille indiquent à la fois la persistance du lien familial et la difficulté à atteindre une situation de sécurité résidentielle, dans le cadre des *fenua feti'i* (les

terres familiales). Cependant, cela n'épuise pas l'ensemble des situations : nombre de personnes à la rue sont issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La spécificité de ces quartiers tient notamment au fait que les personnes, contrairement à la situation dominante en Polynésie française, se trouvent coupés du foncier familial, situé ailleurs. Ces populations relèvent ainsi, pour l'essentiel, du logement social. Or, cette configuration résidentielle doit être traitée à part.

Logement social et mise à la rue

L'analyse des données collectées montre une forte prévalence des personnes issues des quartiers prioritaires, donc beaucoup relèvent du logement social (logements groupés ou de type individuel - *fare OPH*). Au regard des entretiens conduits avec les acteurs des secteurs sanitaire et du logement, les raisons de ce phénomène semblent devoir être à chercher du côté des modes d'occupation des logements :

En premier lieu, ces logements ont une valeur stratégique à l'échelle du *feti'i*. Situés dans l'agglomération urbaine, ils servent généralement de plaque-tournante pour l'ensemble des parents situés en zone rurale ou dans les îles, qui sont amenés à se déplacer sur la capitale pour l'ensemble des raisons déjà évoquées. Ainsi, des *feti'i* s'agrègent souvent au foyer initial, pour des périodes plus ou moins longue. Un agent social de Papeete explique ainsi :

« La capitale, beaucoup de personnes des îles par exemple viennent, ils sont évasané, ils viennent squatter chez leurs familles qui vivent sur Papeete, après ils retournent plus, alors ça vient encore rajouter sur nos suivis des personnes qui se rendent au service social. Y a beaucoup aussi, parce que j'en ai eu, ils sont partis à l'armée, ils vont revenir, ils ne vont pas s'engager. Mais après il s'est passé tellement, ils sont revenus vivre chez leurs parents, chez le frère, chez la sœur, c'est venu gonfler la cellule familiale et tout. Beaucoup de choses comme ça à Papeete »

(Extrait d'entretien).

En deuxième lieu, nombre de familles reproduisent un mode résidentiel tahitien dans des logements mal adaptés à ce type d'usage. Il n'est pas rare ainsi de voir s'agréger des parents autour du foyer titulaire du logement, pour former des foyers multigénérationnels.

Enfin, de nombreux foyers développent un sentiment de propriété à l'égard du logement locatif et les services de l'OPH rencontrent de grandes difficultés à organiser la ventilation des logements au regard de l'évolution socio-économiques des familles. Cette immobilisation du logement social produit ainsi un engorgement des demandes et empêche de nombreuses familles d'accéder au logement social. Un agent de l'habitat explique :

« Actuellement, nous enregistrons presque 5000 dossiers en attente pour avoir un logement et la plus grande partie de ces personnes qui sont attente, ce sont vraiment des personnes ceux qui ont on pas ou presque peu de revenus. C'est ce que nous nous appelons le S1, le S1 2 fois le SMIG, donc là c'est la plus grande partie. Bien cibler sur Papeete, Faaa et Punaauia. Autant ils sont dans l'attente d'avoir un logement et quand ils ont un logement, ça y est, on est dans un logement OPH et quand tu poses la question, mais avec tes revenus tu peux demander (...) en défisc, le produit est mieux, souvent à peu près le même loyer peut être pas avec les mêmes aides, en tous les cas. Ils nous disent, au moins quand on est à l'OPH on ne paie pas on sort plus. C'est ce qu'ils disent. L'OPH prépare les familles à devenir des locataires et pendant les réunions ils sont là, posent des questions. Un mois ils s'installent, deux mois ils commencent à être en impayé et trois mois, premier coup de rappel du règlement intérieur. Donc, la priorité du logement oui, pour avoir une vie stable mais pas de se projeter dans l'avenir. (...) c'est une vraie priorité le logement, mais dans la façon de penser de notre famille, c'est juste d'avoir un endroit où il n'y a pas soleil, il n'y a pas, voilà, mais par contre, ça ne doit pas aller dans ce logement mon argent, ça doit aller dans la bouffe, dans le superflu. (...) c'est une vraie priorité le logement, mais dans la façon de penser

de notre famille, c'est juste d'avoir un endroit où il n'y a pas soleil, il n'y a pas, voilà, mais par contre, ça ne doit pas aller dans ce logement mon argent, ça doit aller dans la bouffe, dans le superflu ».

(Extrait d'entretien avec un professionnel de l'habitat).

Ces différents facteurs contribuent à la forte prévalence des situations de surpopulation résidentielle, qui favorisent les tensions et les conflits. Un climat de violence familiale s'instaure ainsi fréquemment qui se traduit fréquemment par la sortie volontaire de certains membres du foyer ou par leur expulsion. Ces personnes, à cette occasion, entrent souvent dans des carrières d'errance ou, le cas échéant, en reprennent le fil.

Difficultés d'accès au logement

Le manque de turn-over dans le parc social empêche aussi de nombreuses familles d'accéder au logement et contribue ainsi, pour certaines, à les maintenir à la rue. Dans les notes d'un travailleur social en circonscription :

« (le) logement social, c'est ce que j'avais indiqué dans mon rapport d'activité dernièrement. C'est que c'est vrai que, on parle de solution quand on oriente une famille vers un logement social auprès de l'OPH. Mais il faut savoir que les logements sociaux de l'OPH sont tous saturés. On sait que les demandes en logement augmentent et que de nombreuses familles dans le besoin, surtout nombreuses ou de personnes en situation de handicap sont toujours en attente de logements sociaux. Mais comme on le sait très bien, comme je l'ai vu en polyvalence, c'est que les logements sociaux actuellement occupés sont généralement pas, ne deviennent pas libres pour d'autres familles. Au fait, ça se transmet de génération en génération, donc en général, ça ne laisse pas la place à d'autres familles pour occuper un logement social. Obliger d'attendre que d'autres résidences se construisent mais là encore on est confronté à un déséquilibre entre l'offre et la demande parce qu'on a déjà des demandes qui sont en attente depuis de nombreuses années, voilà quoi. Il n'y a pas de réponse pour tout le monde quoi, y a un problème de logement social de l'OPH. Après y a l'AISPF où là encore tout le monde ne peut pas accéder au dispositif parce que y a des critères qui sont préétablis par l'association. Ça c'est eux qui le veulent que des fois. On peut ne pas respecter les critères. Le critère le plus important en tout cas c'est le projet, c'est un dispositif temporaire qui a une durée limitée de 2 ans maximum si tout se passe où il faut qu'il y ait un projet bien concret où l'AISPF, une des alternatives qu'on peut mobiliser dans notre accompagnement. Nous on sait qu'on a 2 ans, même si on sait qu'un accompagnement peut durer une vie. Mais en tout cas, on nous propose 2 ans, on se contente de ce qu'on a vu le peu de moyens qu'on a en termes de logement. »

(Extrait d'entretien avec un travailleur social)

Que ce soit au moment de la sortie du logement ou dans le cadre d'une situation d'errance déjà installée, les solutions d'hébergement alternatives à la rue font défaut. Ainsi :

« Manque de logement, le souci pour intégrer ce type de dispositif que ce soit l'AISPF que ce soit l'OPH, les publics qui sont les plus en difficultés sont les publics sans enfants, les couples sans enfants, il n'y a pas de dispositif adapté quand ils ont des difficultés, du coup ce sont les foyers, on oriente vers les foyers mais ça reste toujours précaire quoi. Si y a de la place quelque chose comme ça. T'as plus de dispositifs quand t'as des enfants, comme l'AISPF, le foyer TE ARATA, mais c'est vrai que le logement est l'une des plus grosses problématiques. C'est souvent, y en a qui travaillent, mais ne gagnent pas assez pour se loger seul. Y en a beaucoup, énormément. C'est pour ça qu'il y a le foyer des jeunes travailleurs c'est pour répondre à cette problématique surtout pour les jeunes, y en a qui sont célibataires sans enfants qui démarrent dans la vie et tout et qui se retrouvent sans logement, des rivalités dans la famille, des îles qui viennent ici qui commencent une formation, etc. Qui dit familles élargies, dit promiscuité ça crée des conflits. C'est ça la problématique de la famille, c'est qu'ils sont plusieurs à vivre sous le même toit, la solidarité

familiale, elle s'épuise et c'est chacun pour soi et là tu as de la violence. Finalement, les familles doivent travailler pour subvenir à leurs besoins primaires, après c'est vrai tu as le logement, les enfants par derrière, si déjà au départ ils ont du mal. C'est assez récurrent »

(Extrait d'entretien avec un travailleur social).

Un autre professionnel du social ajoute :

« Il n'y a pas assez de familles d'accueil, il n'y a pas assez d'unités de vie, il n'y en aura jamais assez parce que tu vois au niveau cellule familiale, c'est plus comme avant. Toute la famille s'occupe de la famille, on s'entraide, on dirait aujourd'hui que chaque cellule familiale s'occupe hoà d'elle, y a 4 enfants, chaque enfant va s'occuper de sa cellule. C'est vrai ils vont rester frère et sœur, mais ils ne vont pas s'occuper du problème de l'autre. C'est rare. Sauf s'il veut s'occuper de l'autre, mais là, plus en évolue dans le temps, plus il va s'occuper de lui, de ses avantages à lui, de ses inconvénients à lui parce que si je vais m'occuper de l'autre, ça ne va pas hare avec moi tout ça tu vois, la famille n'est pas aussi soudée qu'avant »

(Extrait d'entretien avec un travailleur social).

Les entretiens avec les personnes en errance et les acteurs du social et de l'habitat mettent ainsi en évidence le fait que de nombreuses personnes ont déposé des demandes d'hébergement auprès de structures d'accueil ou dans le cadre du logement social. La saturation des capacités d'accueil ne leur a pas permis de bénéficier de cette alternative. C'est d'autant plus préjudiciable que le niveau des salaires dans le secteur privé ne permet pas l'accès au parc locatif privé dans l'agglomération, beaucoup trop onéreux, ce qui explique l'existence d'un sans-abrisme salarié, à Tahiti.

4. MOBILITES DU QUOTIDIEN ET STRATEGIES DE SURVIE

L'errance se construit donc dans le rapport entre le temps long des grandes mobilités biographiques et l'échelle intermédiaire des mobilités entre la rue et la famille. Elle s'organise cependant aussi dans la temporalité plus resserrée du quotidien. Les personnes se déplacent ainsi pour accéder à des ressources dispersées dans l'espace urbain – espaces du repos, lieux de l'activité économique, géographie administrative ou médicale, espaces des sociabilités, etc. L'ensemble de ces pratiques du quotidien dessine ainsi des territoires singuliers, en partie individuels, en partie collectifs

La capacité à conjuguer les lieux dans la ville en fonction de leurs activités constitue une compétence cruciale dans la survie des personnes à la rue. Et les nouveaux arrivants apprennent rapidement la leçon, y compris pour des raisons de sécurité.

4.1. Pratiques spatiales dans les espaces publics

Comme on l'a vu, il faut distinguer dans la population des personnes à la rue celles qui séjournent en centre d'accueil, dont les pratiques spatiales divergent du fait de cet ancrage résidentiel, même provisoire.

Pratiques spatiales des personnes hébergées en structure d'accueil

Les personnes hébergées en structure d'accueil le sont sur une base temporaire. Le temps de l'accueil est encadré par un contrat de séjour, toujours associé à un projet d'intégration sociale qui vise une sortie de l'errance. Une fois admises, les personnes sont libérées des contraintes de la recherche alimentaire : le projet de sortie des rues structure alors fortement leurs activités. L'entretien des liens avec les *feti'i*, l'octroi d'une parcelle de terre familiale et la recherche d'un emploi occupent une part importante de leur temps, avec le concours des équipes éducatives. Ces circonstances ont pour conséquence une organisation différente de leurs « pratiques de rue », par rapport aux sans-abris qui y vivent au quotidien.

Les déplacements des personnes hébergées se déploient ainsi dans un plus grand périmètre au sein de la zone urbaine. Cela s'explique par deux facteurs :

- D'abord, la géographie de leurs déplacements est liée à l'emplacement des institutions associées à leur prise en charge. Ainsi, le Centre Huma Mero à Arue sur la côte Est ou encore celui de Te Ui Rau sur la côte Ouest induisent-ils des déplacements particuliers.
- Par ailleurs, le fait que leurs affaires soient en sécurité au centre d'accueil libère leur mobilité.

Lorsque le projet de sortie est accompagné par les éducateurs, il se traduit souvent par un retour en famille ou dans les îles, à condition de disposer de terres familiales. Un projet de retour dans les îles se fait parce qu'il y a des terres familiales. Toutefois, sans l'accord des *feti'i* qui y vivent, le retour dans les îles est impossible. (voir aussi la partie dédiée 2.3 relative aux circulations inter-îles et foncier familial).

Pratiques spatiales des personnes à la rue

Les déplacements des personnes sans domicile répondent à deux contraintes :

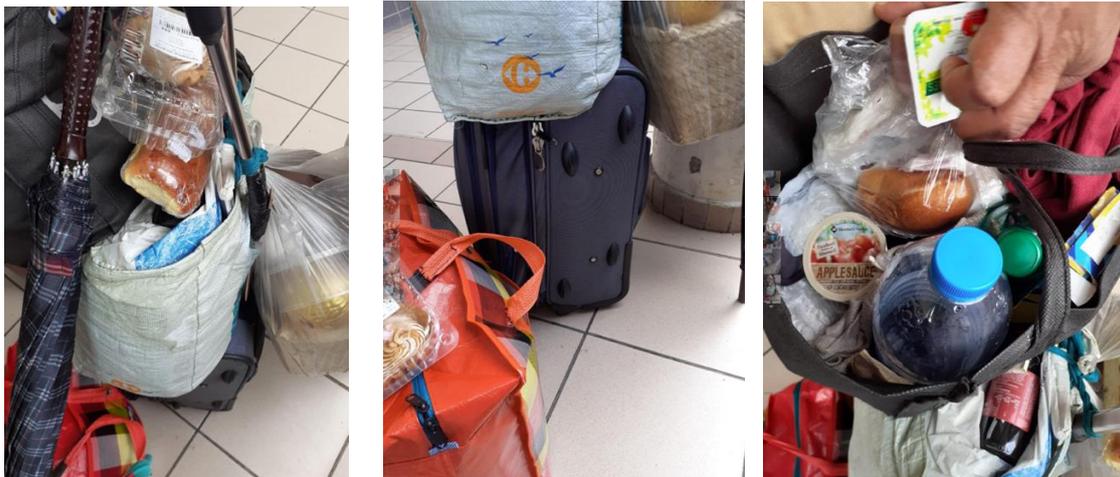
- D'abord, ils sont surdéterminés par la nécessité de pourvoir aux besoins primaires (sommeil, hygiène, alimentation, finance). Contrairement aux personnes hébergées en

structure d'accueil, les personnes à la rue se déplacent donc dans une zone très limitée. Elles rayonnent essentiellement autour des structures pourvoyeuses de services, comme le presbytère de Papeete, autour duquel de nombreux sans-abris s'installent pour profiter des petits déjeuners qu'il fournit.

- Ensuite, la gestion des affaires personnelles – caddie, chiens, sacs - contribue à restreindre les déplacements autour de ces points d'ancrage. La crainte du vol oblige en effet les personnes à les conserver auprès d'elles, ou à les déposer dans des endroits dont elles ne peuvent alors pas trop s'éloigner :

L.M. originaire de la presqu'île, est âgé d'une cinquantaine d'années. Il vit dans les rues depuis l'enfance, avec ses parents, ses sœurs et ses frères. Lorsqu'il se déplace dans la ville, il emporte l'ensemble de ses possessions. Ses déplacements gravitent pour l'essentiel autour de la cathédrale, entravé qu'il est par ses affaires. L.M. est chargé de trois sacs et d'une valise à roulettes, tous pleins. Il les déplace pour se mettre à l'ombre durant les heures chaudes de la journée et retourne à la cathédrale lorsqu'il fait meilleur. Lors de son arrivée à la rue, il ne portait que deux sacs. Il pouvait alors circuler à pied jusqu'à Fare Ute, Tipaerui, Pirae ou même Faaone. Il a progressivement récupéré des sacs auprès de camarades sans-abris, réduisant ses déplacements en proportion.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens et d'observations directes sur le terrain)



Photographie de l'auteur. Un sac contient des tartellettes et un pain coco offerts par des élèves ; un autre sac contient de la nourriture en provenance du Presbytère ; le sac en plastique contient un drap trouvé ; un autre sac contient du linge propre, que L.M. lave à la cathédrale, ainsi que l'argent de la manche.

4.2. Le squat

L'organisation des squats dans les rues de Papeete inverse la valeur des espaces publics, investis comme des espaces domestiques par les populations en errance. L'inversion des usages spatiaux se double par ailleurs d'une inversion des temporalités sociales. Ainsi, les populations à la rue tendent à dormir pendant la journée, même de manière intermittente, et à s'activer la nuit. La journée, la présence des passants offre une certaine sécurité. Les sans-abris adaptent ainsi l'espace et le temps à leurs besoins, les détournant de leurs usages dominants, ce qui donne régulièrement lieu à des conflits d'usage avec d'autres publics urbains. Cette appropriation ne se fait pas de façon désorganisée mais obéit à des règles bien établies.

Les règles de la vie en commun

Trois règles essentielles organisent la vie en commun dans les squats :

- 1) Le vol est prohibé (les effets personnels peuvent être empruntés ou donnés, mais jamais volés)
- 2) Le respect mutuel est exigé (l'espace de vie de chacun doit être entendu comme un espace privé attaché à des droits individuels)
- 3) L'entraide est fortement valorisée (notamment en matière d'alimentation)

Ces règles s'apprennent au fil des interactions, dès la première recherche d'un lieu d'installation, à l'arrivée à la rue. Elles se transmettent ainsi aux nouveaux venus, perpétuant une forme de mémoire collective. La rue est ainsi un milieu régi par des normes stables, contrairement à l'image d'anomie associée à la vie des personnes en errance. Une assimilation aux règles et valeurs de la rue permettent à chacun de vivre, en se débrouillant dans ces milieux.

Les observations montrent que les personnes à la recherche d'un squat explorent la ville pendant une moyenne de trois jours avant de trouver un point de chute. Une fois qu'elles repèrent un lieu, elles évaluent sa situation géographique par rapport aux commodités (point d'eau, etc.). Selon M.A. originaire des Tuamotu, rencontré à l'entrée du port de pêche de Fare Ute, âgée d'une trentaine d'années, trouver un emplacement est un processus complexe :

- D'abord le choix du lieu repose sur son caractère favorable au regard des activités envisagées, comme la manche ;
- Le lieu doit aussi permettre un repos sécurisé ;
- Avant de s'y installer, une observation préalable est nécessaire afin de voir s'il est occupé ;
- Si le lieu est déjà occupé, il est possible de solliciter un espace où dormir ;
- L'accueil d'une nouvelle personne dans un squat fait alors l'objet d'une négociation entre les occupants déjà présents. S'il est consenti, l'accueil ne fait le plus souvent l'objet d'aucune limitation de temps ;
- Une éviction reste possible en cas de rupture des règles de la vie en commun.

Dans l'ensemble de ces étapes, le *fatu* (littéralement le « propriétaire »), le plus ancien occupant du lieu, joue un rôle prépondérant.

La figure du fatu

Le *fatu* désigne la première personne à occuper un lieu. Cette figure tient une place importante dans la manière qu'ont les personnes en errance organisent leurs lieux de vie. Bien entendu, la notion de propriété doit être comprise ici dans sa dimension symbolique et non pas juridique : elle signifie la reconnaissance par les pairs d'un droit de préséance sur un espace particulier. Le *fatu* exerce un droit tacite sur l'espace qu'il occupe.

Dans un squat, le *fatu* décide *in fine* de qui peut rester et de qui doit partir. S'il s'absente, ses droits persistent dans le temps et il récupère sa place à son retour :

V.V. rencontré dans le parking Tarahoi, est âgé de quatre-vingt ans. Il a demandé à un couple déjà installé de pouvoir occuper un espace dans leur squat, car il craignait de se faire agresser durant la nuit par de « jeunes garçons ». Sa demande a été acceptée et V.V. s'est installé auprès du couple. Plus tard, le couple s'est absenté. Lorsqu'ils sont revenus, l'homme et la femme ont réinvesti leur position initiale. En tant que primo-occupant, le couple exerce un droit tacite sur la

propriété et l'usage de cet espace et contrôle l'admission des prochaines personnes qui voudraient s'y installer.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Mobilité « résidentielle » à la rue

L'étude des données collectées montre une forte fréquence des déplacements entre les différents squats. Ces déplacements « résidentiels » sont souvent motivés par des conflits.



Cartographie des squats repérés à Papeete, construite à partir des données recueillies par les équipes éducatives de Te Torea. Les icônes jaune et rouge tentes représentent des lieux de squat.

M. originaire de Tahiti, rencontré vers la librairie Odyssey, est âgé d'une trentaine d'années. Avant de s'installer au niveau de la Cathédrale, M. cohabitait avec un groupe à côté de l'« artisan fleuriste ». M. se serait disputé avec le *fatu* du squat. Ce conflit a motivé son départ.

(Reconstitution biographique à partir d'observations directes sur le terrain)

On repère ainsi deux types de populations : Certaines personnes s'installent durablement dans un squat, où elles peuvent parfois rester plusieurs années. Des collectifs solides peuvent ainsi se former, autour d'un corps de règles de vie partagées, et donner lieu à des relations sociales durables. D'autres, en revanche, sont beaucoup plus mobiles et changent plus volontiers de lieu de « résidence », parfois dès qu'un désaccord survient. Ces déplacements peuvent se faire seul ou en groupe.

4.3 Stratégies de survie

Les géographies urbaines des personnes en errance s'organisent autour de leurs activités. Ainsi par exemple le squat permet le repos et ancre les personnes autour d'un espace donné. Ces activités comprennent aussi la recherche de ressources économiques et alimentaires, la réalisation des démarches administratives ou le recours aux soins.

La manche

Pour les personnes en errance sans emploi, la manche est l'activité la plus couramment employée pour s'assurer d'un revenu. La mendicité rythme ainsi le quotidien de certains sans-abris, qui la considèrent comme un travail. Elle doit s'exercer dans un endroit propice, caractérisé par un fort passage ou par la fonction du lieu. Par exemple le marché de Papeete combine, à certaines heures, une forte fréquentation et la garantie d'une abondance de monnaie disponible, dans la mesure où les paiements s'y font en liquide ; de la même manière les caisses de parking donnent lieu à des transactions qui obligent les personnes à produire de l'argent liquide, ce qui rend plus difficile l'expression d'un refus face à la sollicitation des personnes faisant la manche. Ces lieux sont stratégiques et, donc, disputés. Chacun « *tient son spot et personne ne peut venir dessus faute de représailles* »¹⁹ :

E.E. originaire de Moorea, rencontré dans le quartier de la Mission, est âgée d'une trentaine d'années. Elle fait la manche devant une grande surface à Paofai. Lorsqu'elle s'y est rendue, après cinq mois d'absence, une autre femme s'était installée au même endroit, avec ses enfants. Malgré ses menaces, cette dernière a refusé de partir. Face à cette situation E.E. Elle a fait l'objet d'une plainte pour agression physique.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Certains témoignages montrent que la manche, est une pratique codifiée, notamment dans les stratégies d'approche des passants. En effet, comme les lieux de mendicité sont occupés par les mêmes personnes, ces dernières côtoient ainsi régulièrement les mêmes passants. Lorsqu'un d'eux leur donne une pièce ou de quoi manger, ces derniers ne sont pas sollicités les jours qui suivent. Les personnes en situation d'errance gardent une mémoire des donateurs. La règle consisterait, selon nos entretiens, à ne pas solliciter un même « client » plus d'une fois par semaine. V.N. explique : « lorsqu'un client donne, bin quand on le revoit, on ne redemande pas, comme il a déjà donné l'autre fois. Ne faut pas trop demander sinon il donne plus. » (Extrait de notes de terrain).

Prostitution

Depuis 1998, la question de la population est mentionnée dans les rapports d'activité établis du Club de prévention spécialisée. Entre 1998 et 2012, les travestis ou *rae rae* représentaient la population la plus importante parmi les prostituées, suivis des femmes, puis des hommes. En 2007, le Club de prévention recensait par exemple 65 personnes prostituées dans l'agglomération, dont 40 *rae rae*, contre 15 femmes et 10 hommes, dont 6 mineurs. Selon les travaux menés par Christophe Serra-Mallol sur la population des sans-abris de Papeete en 2009, « *le club de prévention spécialisée dénombre, en 2008, 95 personnes s'adonnant au moins*

¹⁹ Propos recueillis auprès d'une femme sans-abris, qui mendie au même endroit tous les jours de la semaine au centre-ville de Papeete.

occasionnellement à la prostitution de rue à Papeete, dont 50 raerae, 32 femmes et 13 hommes, hors couples occasionnels » (Serra-Mallol, 2014 : 98).²⁰

La mise à la rue ou l'entrée dans l'errance pose inmanquablement la question de la survie. Certaines personnes optent pour la manche, comme on l'a vu, pour le recours à des « petits boulots » au noir, ou encore pour la prostitution.

F. âgée d'une trentaine d'années. On l'a rencontrées aux alentours du centre de jour. Lorsqu'elle s'est trouvée à la rue : « ben au début comme je voyais toutes les filles de mon âge ou plus de mon âge elles se vendaient quoi tu vois ben du coup moi je suis passée aussi par là mais pas longtemps, pas pour longtemps. **Et ça ne me plaisait pas aussi je ne te mens pas, mais bon après tu sais il faut survivre dans la rue et ben voilà ce coup j'avais la tête complètement défoncée.** Défoncée je veux dire je ne pense pas à travailler et tout parce que je suis encore très jeune. C'est pour ça je te dis les 3 ans qui étaient là j'ai fait ce qu'il ne fallait pas que je fasse. Bon je me suis fait un ou deux clients, mais tu sais faut se protéger après je ne te mens pas après en faisant ça moi j'ai fréquenté un mec après c'est un homme âgé il a des enfants. Tu vois c'est comme ça, en faisant ces choses-là j'ai un peu mûri dans ma tête, je me suis dit « eh ce n'est pas une vie dans la rue. »

(Extrait d'entretien).

La prostitution s'organise dans l'espace urbain. Certains espaces sont réservés à une prostitution masculine, d'autres à celle des femmes d'autres encore – les plus vastes –, à celle des *rae rae*. Trois zones sont identifiées selon le genre des personnes prostituées et se présentent de la manière suivante :

- 1) La première zone est strictement réservée aux *rae-rae* : l'avenue Prince Hinoi et la rue Georges Lagarde où se situe l'agence « Air France » ;
- 2) La deuxième zone est réservée aux hommes : la rue Édouard Ahnne où se situe la salle de l'association philanthropique chinoise de Papeete, et ;
- 3) La troisième zone est réservée aux femmes : les avenues marchandes sur le front de mer de Papeete et la rue Albert Leboucher où se situe le magasin « Youn Youn ».

Alimentation

Si beaucoup comptent sur les distributions alimentaires et profitent des repas préparés par les structures, d'autres s'organisent pour accéder à leur nourriture de façon autonome, avec l'argent obtenu par la manche ou par le travail, souvent des petits boulots effectués au noir :

D.M. originaire des Tuamotu, rencontré à la station d'essence de Fare Ute, est âgé d'une trentaine d'années. Mille francs lui suffisent pour satisfaire ses besoins alimentaires hebdomadaires. Avec cette somme, elle achète une douzaine d'œufs et des sachets de soupe. Lorsqu'elle n'a pas d'argent, elle se rend au « café de Père Christophe ».

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Des formes de solidarité s'observent également, qui facilitent l'accès à l'alimentation. Par exemple, les personnes bénéficiant d'allocations sociales, à un titre ou à un autre, partagent fréquemment leur revenu. En retour, leur prodigalité accroît la reconnaissance sociale dont elles bénéficient au sein du groupe des pairs et leur confère une certaine stature.

²⁰ <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2014-4-page-90.htm?contenu=bibliographie>
(consulté le 10 février 2022)

N.J. originaire de Tahiti, rencontré au parc Bougainville, est âgé d'une quarantaine d'années. Au moment de notre rencontre, il était à la recherche de J.H. qu'il s'apprêtait à tenter de rejoindre dans les jardins de Paofai. J.H. a pour habitude de financer les repas d'autres personnes à la rue, au moyen de son Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) de la COTOREP.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Santé

A la rue, les pathologies sont souvent éludées, la souffrance physique semblant normalisée, conçue comme partie intégrante du style de vie afférent. La souffrance physique se vit dans le silence. Sous cet aspect, les constats de terrain rejoignent les travaux menés ailleurs par Benoist (2008) : les sans-abris reconnaissent la réalité de leur maladie quand elle ne permet plus la poursuite de leurs tâches quotidiennes, en altérant la capacité à faire la manche, dormir dehors, se nourrir ou participer aux « sociabilités de rue ». La douleur est vécue au jour le jour, sans se projeter dans l'évolution prévisible du tableau pathologique.

Lorsqu'il paraît trop difficile de se soigner en passant par les établissements médicaux, trop éloignés ou pour des raisons liées à la complexité administrative de la prise en charge, les personnes se tournent fréquemment vers le *ra'au Tahiti*.

H.N. originaire de Tahiti, rencontrée à l'entrée du collège Anne-Marie Javouhey, est âgée d'une quarantaine d'année. Une scolopendre l'a piquée au pied. Elle a subi des démangeaisons durant une semaine et son pied a enflé jusqu'à empêcher tout déplacement. Pour calmer la douleur et les démangeaisons, elle urinait sur la blessure et consommait du doliprane. Comme cette méthode aggravait la situation, elle a décidé de recourir au *ra'au Tahiti*, souhaitant éviter de se rendre au dispensaire ou chez un médecin. Elle a employé une racine de *metua pua* (*Microsorium grossum*, une fougère indigène de Polynésie), trouvée dans les jardins de Paofai, et s'en est fait un emplâtre.

(Reconstitution biographique à partir d'entretiens)

Hygiène vestimentaire et corporelle

Le Centre de Jour, la Croix Rouge et l'Accueil Te Vai Ete qui mettent à disposition des sanitaires et de machines à laver sont les structures les plus couramment citées comme lieu où se laver et laver ses affaires. Les dons de vêtements sont abondants, garants d'un certain choix, et permettent de renouveler les garde-robes. Plusieurs personnes déclarent d'ailleurs jeter leurs vêtements sales et en récupérer de nouveaux plutôt que de les nettoyer.

Parfois, certaines femmes - ce type de situation concerne presque exclusivement des femmes -, cessent de se laver pour éviter toutes formes d'agressions sexuelles en espérant se rendre non-désirables :

T.T. originaire des Tuamotu, rencontrée à Fare Ute, est âgée d'une trentaine d'années. Lorsqu'elle s'alcoolisait, elle s'est rendue compte à plusieurs reprises, au réveil, qu'elle avait été agressée sexuellement. Pour éviter que cela ne se répète, elle a cessé de se laver : « je me retrouvais toujours à côté des clochards, des mea, c'est eux qui me profitent. Je me lève, je ne vais pas porter plainte, j'ai du sperme dessus moi, je ne vais même pas me laver, je vais encore à côté d'eux, boire et à force que je me lavais plus, j'ai remarqué après qu'on me touchait plus. On dirait au moment ils voulaient me toucher, suis dégueulasse, suis sale, j'ai pleins de caca sur moi, on me touchait plus et je ne me baignais plus jamais, pendant 1 mois, comme ça, je me baignais plus, j'étais une clocharde. »

(Extrait d'entretien).

CONCLUSION

L'étude du phénomène du sans-abrisme sous l'angle des mobilités – qu'elles soient inter-îles, entre le domicile familial et la rue et au quotidien dans les rues de Papeete – permet de dégager des pistes de recherche qui demandent à être approfondies afin de comprendre au mieux les logiques sociales qui s'articulent autour de l'entrée, du maintien et de la sortie de l'errance en Polynésie française. Appréhender ces mobilités comme une spécificité du territoire offre des éléments d'analyse pour une prise en charge institutionnelle adaptée à ces particularités.

L'étude met en évidence la centralité du *feti'i*, qui agit à la fois, souvent de façon séquentielle, comme contrainte et comme ressource du point de vue des personnes en errance : la famille est ainsi parfois à l'origine de la mise à la rue et s'appuie ponctuellement sur les parents en errance pour remplir gratuitement des fonctions au bénéfice de certains de ses membres (garde d'enfants ou de personnes âgées, petits travaux) ; elle offre aussi, de par l'extension des relations de parenté polynésienne, des ressources résidentielles aux personnes à la rue qui expliquent pour une large part les mobilités observées, qui se construisent pour l'essentiel entre le *feti'i* et la rue. Cette présence active du groupe familial s'observe dans les mobilités biographiques et les mobilités entre le milieu familial et la rue.

Ce travail bat en brèche certaines idées reçues, fréquentes y compris parmi les acteurs publics intéressés à ces questions. Ainsi, l'idée que l'errance est toujours subie et constitue un dernier recours doit être relativisée : un nombre significatif de personnes développe une appétence pour l'errance, comme *style de vie*, malgré ses difficultés. En témoigne la fréquence avec laquelle des personnes anciennement en errance maintiennent des liens avec la rue, allant parfois jusqu'à y effectuer de courts séjours, malgré la stabilisation de leur situation résidentielle.

Les mesures de retour dans les îles d'origine montrent aussi leurs limites dans la mesure où l'entrée dans l'errance est souvent corrélée à des problématiques familiales, d'une part, et où l'accès au foncier familial n'est pas toujours aisé, d'autre part, y compris lorsqu'il s'agit de faire valoir ses droits. Plus largement, les projets de « retour en famille », qui constituent un élément structurant des pratiques de réinsertion, sont souvent voués à l'échec et dénotent une conception erronée des capacités des familles, souvent précarisées, à jouer le rôle de stabilisateur social, ainsi que de la volonté des personnes en errance, qui n'ont pas forcément la volonté de se réinscrire dans le milieu familial.

De façon plus radicale sans doute, il faut aussi souligner le fait que si les familles ne permettent pas, bien souvent, de proposer de solutions pérennes face à l'errance de certains *feti'i*, elles sont au surplus, bien souvent, à l'origine-même des difficultés conduisant à la rue. La rue est ainsi souvent conçue, par les personnes en errance, comme un espace où se construire en tant qu'individu autonome, à distance des « désordres familiaux » qui se manifestent notamment dans la forte prévalence des violences intrafamiliales rapportées par les personnes sans-abri. Le cas des enfants *fa'a'amu* et leur forte proportion parmi les personnes à la rue est particulièrement illustratif de ces difficultés.

L'étude souligne ainsi la nécessité de repenser le cadre familial et son rôle, dans le contexte des politiques de prise en charge des personnes en errance : si dans certains cas la famille peut être envisagée comme un recours, dans d'autres cas il est impératif de permettre l'émancipation vis-à-vis d'un cadre familial dysfonctionnel.

BIBLIOGRAPHIE

Apostolidis, T. 2007. « Représentations sociales et triangulation : enjeux théorico-méthodologiques ». In Jean-Claude Abric (dir.) *Méthodes d'étude et représentations sociales*, ERES, pp. 13-35.

Bambridge, T. 2004. « *Mobilité et territorialité en Océanie* ». *L'information géographique*, 3/68, 2004. pp. 195-211

Bastide, L. 2020. *Les violences familiales en Polynésie française. Entrer, vivre et sortir de la violence*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

Benoist, Y. 2008. « Vivre dans la rue et se soigner », *Sciences sociales et santé* 3/26. pp.5-34.

Castel, R. 1999. *Les Métamorphoses de la question sociale*. Paris : Gallimard.

Ottino, P. 1970. « Les fare tupuna ou « maisons de famille » en Polynésie orientale ». *Homme* 10/2. pp. 45-58.

Ottino, P. 1972. *Rangiroa, Parenté étendue : résidence et terre dans un atoll polynésien*, Paris : Cujas.

Oliver, D. 2002. *Les âges de la vie : Tahiti et Hawai'i aux temps anciens*, Société des études océaniques, Haere Po.

Paugam, S. 2002. *La disqualification sociale*. Paris : PUF.

Quinlan, E. 2008. « Conspicuous Invisibility: Shadowing as a Data Collection Strategy ». *Qualitative Inquiry*, 14/8. pp. 1480-1499.

Serra-Mallol, Ch, 2008, Les SDF de l'agglomération de Papeete, CUCS ;

Rapport du collectif Te Ta'i Vevo, 2015

Rapports d'activité du Centre de Jour, 1999-2003, 2011, 2012, 2015, 2016, 2019

REFERENCES SITOGRAPHIQUES

<http://www.cps.pf/espace-assure/droits-et-demarches/par-situation-medicale/vous-etes-evacue-sanitaire/evasan-inter-iles> (page consultée le 9 février 2021)

<https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2014-4-page-90.htm?contenu=bibliographie> (consulté le 10 février 2022)